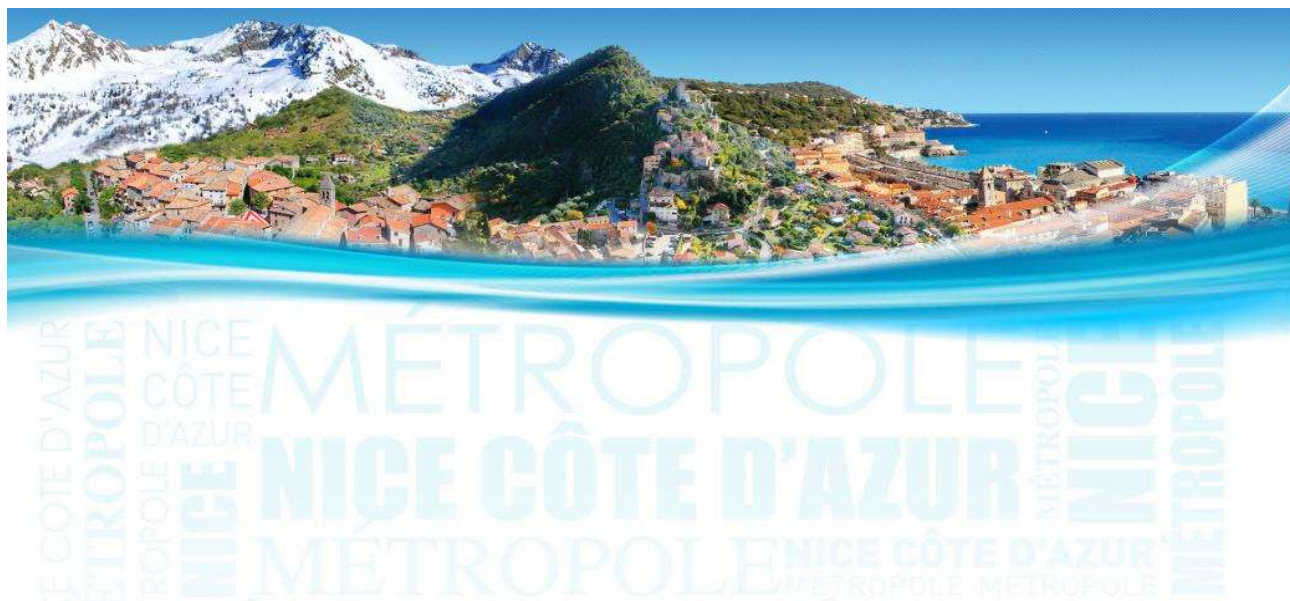




COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Budget principal & Budgets annexes

RAPPORT DE PRESENTATION

Table des matières

Introduction	3
1. Les recettes de fonctionnement	5
1.1 Les recettes fiscales	6
1.2 Les subventions et participations reçues	15
1.3 Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine métropolitain	17
1.4 Les autres recettes réelles de fonctionnement	19
2. Les dépenses de fonctionnement.....	21
2.1 Les charges à caractère général.....	22
2.2 Les charges de personnel et frais assimilés.....	24
2.3 Les atténuations de produits.....	25
2.4 Les charges de gestion courante : 177 ,315 millions d'euros	26
2.4.1. Les participations versées par la Métropole Nice Côte d'Azur à ses partenaires	26
2.4.2. Les autres charges de gestion courante.....	27
2.5 Les charges financières.....	28
2.6 Les charges exceptionnelles.....	28
3. Les soldes intermédiaires de gestion et la capacité de désendettement de la Métropole	29
4. Les recettes d'investissement.....	30
4.1. Des subventions en baisse.....	30
4.2. Les financements bancaires	32
4.3. Les dotations, fonds divers et réserves	33
5. Les dépenses d'investissement.....	34
5.1. Les dépenses d'équipement.....	34
5.2. Les remboursements d'emprunts	41
5.3. Les autres dépenses d'investissement.....	41
6. La situation des encours de financement au 31 décembre 2023.....	42
6.1 - Un recours à des financements principalement en taux variables.....	42
6.2- Une structure d'encours saine	43
6.3- Une gestion performante des encours	44
6.3.1 - Un taux moyen de l'encours bancaire performant.....	45
6.3.2 - La gestion active des encours.....	45
7. La situation patrimoniale au 31 décembre 2023	46
7.1 – Le haut de bilan, à savoir les emplois et les ressources stables :	46
7.2 – Le cycle d'exploitation :	47
7.3 – Le niveau de trésorerie :	48
Annexe 1 - Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme	49
Annexe 2 – Les flux internes	50
Annexe 3 -Présentation consolidée 2023 des budgets métropolitains (en euros).....	51
Annexe 4 – Glossaire des sigles utilisés	52

Introduction

Le Compte Financier Unique 2023 dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 et permet, ainsi, de clôturer un cycle budgétaire entamé avec l'adoption du budget primitif.

La Métropole Nice Côte d'Azur a poursuivi, dans un contexte d'incertitudes et inflationniste, ses stratégies ambitieuses pour préparer au mieux l'avenir des citoyens métropolitains en réalisant plus de 400 millions d'euros de dépenses d'équipements, dont 260 millions d'euros pour les seuls budgets de la Métropole.

La Métropole a ainsi maintenu sa solidarité avec les communes membres non seulement par le versement d'une dotation de solidarité à hauteur de 10 millions d'euros mais également par la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel de Croissance Emploi et Environnement (PPICE), à hauteur de 3,4 millions d'euros, consacré à l'équilibre et à la qualité de vie de la population ainsi que la reconstruction des vallées sinistrées par les tempêtes Alex et Aline, à hauteur de 9 millions d'euros.

La transition écologique est demeurée un enjeu majeur pour le bien être des habitants métropolitains. Elle a fait l'objet d'engagement fort pour près de 85 millions d'euros afin de limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement, notamment :

- Une mobilité responsable avec l'extension du tramway (lignes T4 et T5), la décarbonation, le développement des modes doux et des lignes ferroviaires ainsi que de la modernisation du matériel ;
- Un aménagement durable du territoire par le biais des actions GÉMAPI, de travaux de sécurisation du patrimoine ou de création de réseaux ;
- Une gestion de l'énergie performante grâce à des réseaux thermiques urbains ;
- Une végétalisation des espaces publics.

La Métropole a poursuivi ses projets structurants et d'aménagement afin d'améliorer le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité des administrés :

- Elle a soutenu à hauteur de 10 millions d'euros les bailleurs sociaux ;
- Elle a sécurisé à hauteur de 20 millions d'euros les voies et tunnels ;
- Elle a aménagé à hauteur de 70 millions les espaces publics et la voirie.

Enfin, la Métropole favorise l'innovation, l'emploi et l'accueil d'entreprises en soutenant le tissu économique à hauteur de 18 millions d'euros.

De même, le développement économique et touristique des communes membres a été favorisé grâce à l'installation de nouveaux agriculteurs ainsi qu'à la politique agricole et de développement rural.

Le patrimoine métropolitain profite ainsi de ces actions en passant de 4,9 milliards d'euros à 5,1 milliards d'euros.

Cette politique volontariste, respectueuse des principes qui ont présidé à la fondation de la Métropole en 2012, n'a pu être mise en œuvre que grâce à une bonne dynamique des recettes et à une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, permettant ainsi une hausse notable du niveau d'épargne brute nécessaire au financement des investissements.

La Métropole a été en mesure en 2023 de dégager une épargne brute en forte progression de 30,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent : 124,2 millions d'euros en 2023 contre 93,6 millions d'euros en 2022.

Cette hausse importante de l'épargne brute s'est accompagnée d'une augmentation significative de l'épargne nette (+15,7 millions d'euros), passant de 11 millions d'euros en 2022 à 26,7 millions d'euros en 2023.

Ces bons résultats ont conduit à une amélioration de la capacité de désendettement de la Métropole : 13,8 années en 2023 contre 18 années en 2022, tous budgets confondus.

FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, tous budgets confondus, totalisent en 2023 plus d'un milliard d'euros sur l'exercice 2023¹.

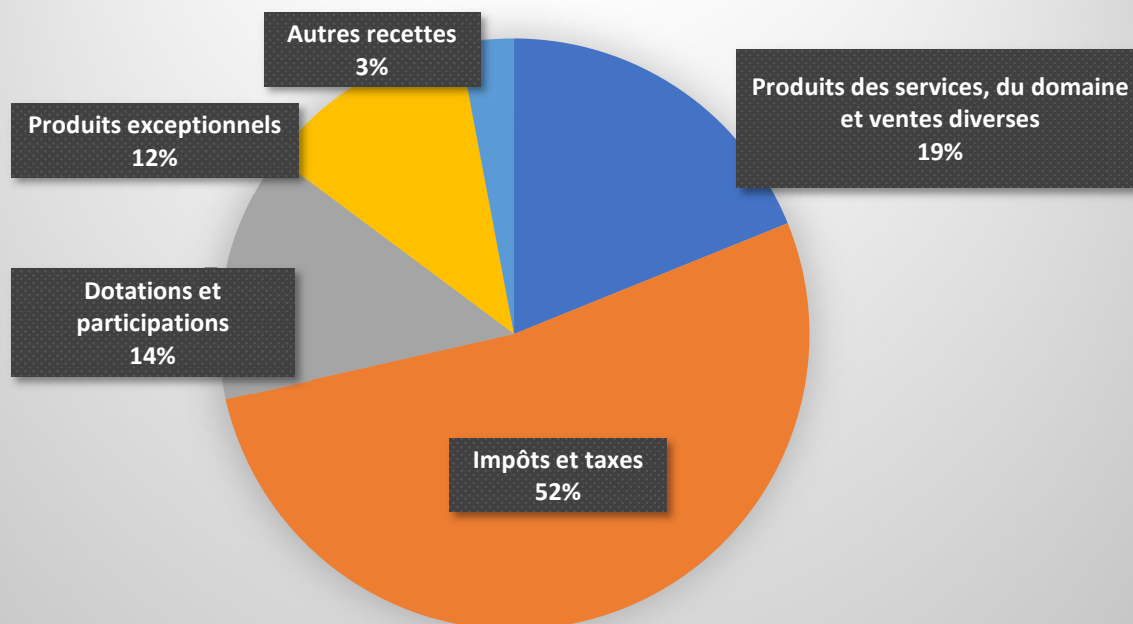
A l'instar des années précédentes, la majeure partie provient de la fiscalité qui totalise près de 53% des recettes réelles de fonctionnement de la Métropole Nice Côte d'Azur.
Les produits des services et ventes diverses constituent le deuxième poste, et représentent environ un cinquième des ressources métropolitaines.

Elles se ventilent comme suit :

Libellé	Exécuté 2022 (en euros)	Crédits ouverts 2023 (en euros)	Exécuté 2023 (en euros)	Evolution 2023/2022
Produits des services, du domaine, ventes diverses	187 522 846,16	201 376 234,98	202 450 633,18	7,96%
Impôts et taxes	510 262 247,45	549 725 314,00	563 589 592,24	10,45%
Dotations et participations	150 486 022,80	149 558 767,21	147 456 929,66	-2,01%
Produits exceptionnels	4 505 170,74	5 024 671,82	11 042 824,56	NS
Subventions exceptionnelles du budget principal aux budgets annexes	115 750 000,00	157 228 031,00	117 710 000,00	1,69%
Autres produits (gestion courante, financiers et atténuation de charges)	29 649 706,57	27 349 097,40	29 746 572,01	0,33%
Total général	998 175 993,72	1 090 262 116,41	1 071 996 551,65	7,40%

1. Pour simplifier la lecture du rapport du Compte Financier Unique 2023, une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes est proposée. Les flux inter-budgets sont présentés de manière détaillée dans l'annexe n° 3 en fin de rapport.

Recettes réelles de fonctionnement 2023



1.1 Les recettes fiscales

En 2023, la Métropole a perçu **563 589 592 euros** de recettes fiscales ou assimilées, en progression de plus de 10% par rapport à l'exercice précédent.

La Métropole a reconduit en 2023 ses taux de fiscalité à leur niveau de 2022. Les recettes fiscales ont évolué durant l'année 2023 :

- A la suite de l'augmentation des bases foncières de 7,1% indexée sur l'inflation constatée au cours de l'année précédente ;
- Du fait de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le dégrèvement dont les contribuables ont bénéficié a été porté de 65 % en 2022, à 100% en 2023.

Les entreprises ont en outre continué à bénéficier de la diminution des impôts de production décidée en 2021 par le Gouvernement : division par deux de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, division par deux des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des établissements industriels, abaissement de 3 à 2 % du taux de plafonnement de contribution économique territoriale sur la valeur ajoutée créée.

En raison de dispositions législatives, il convient de rappeler que les recettes fiscales de la Métropole sont atténuées par des reversements obligatoires qui diminuent le total de ses marges de manœuvre financières, à savoir :

Libellé	CA 2021 (en €)	CFU 2022 (en €)	CFU 2023 (en €)	Evolution 2023/2022
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R)	25 906 164	25 842 399	25 842 399	-
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (F.P.I.C)	3 340 228	2 739 377	3 230 113	+17,91%
Taxe de séjour (Reversement à l'Office de Tourisme Métropolitain Nice Côte d'Azur)	6 898 862	13 849 866	14 852 167	+7,24%
Régularisation de TVA opérée au titre de l'exercice 2022	-	-	793 341	-
Total Général	36 145 254	42 431 642	44 718 020	+5,4%

Après déduction de ces montants, seuls **518 871 572 euros** sont réellement constitués de ressources fiscales propres à la disposition de la Métropole.

Dans le détail, ces recettes fiscales et parafiscales 2023 se répartissent comme suit :

1.1.1. La contribution économique territoriale et la poursuite de la diminution des impôts de production.

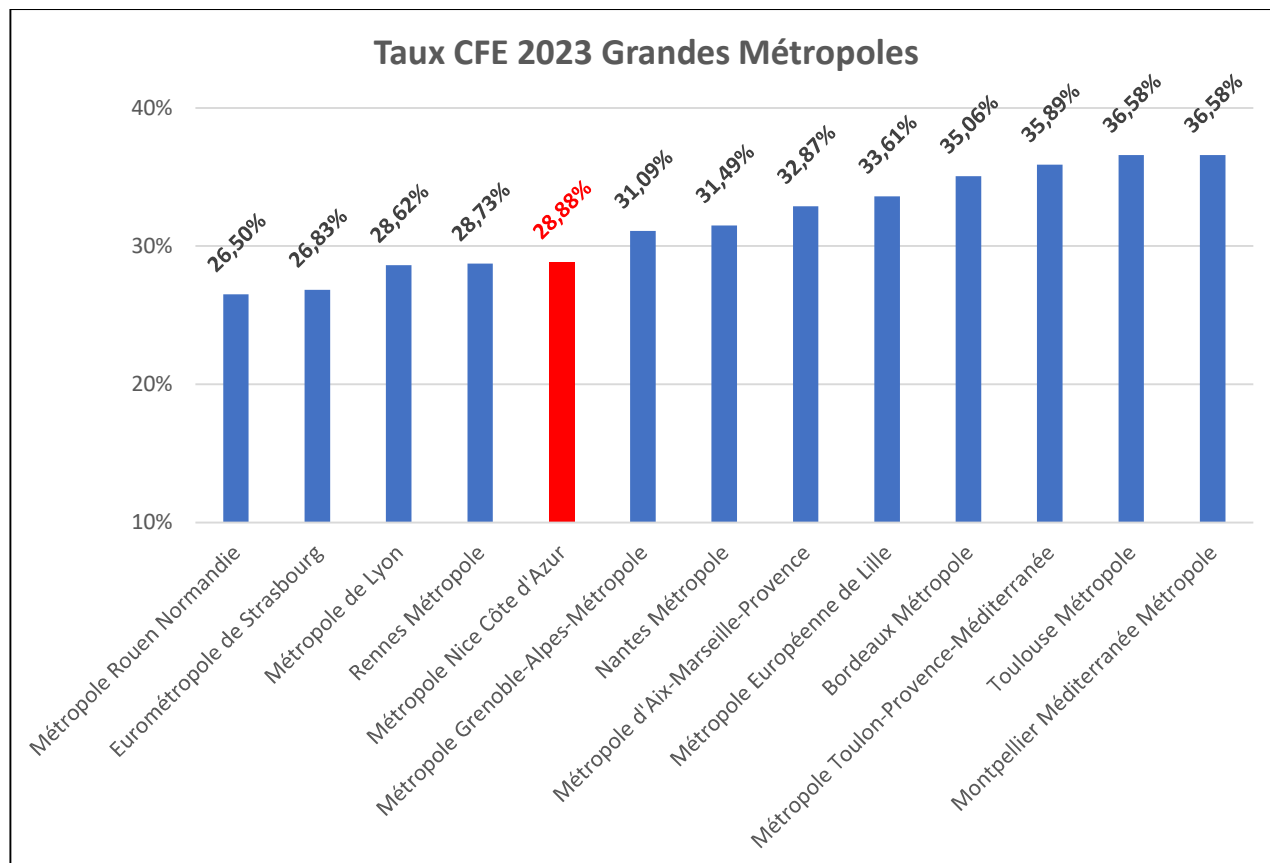
La fiscalité économique, d'un montant total de **139 825 513 euros** se répartit, par imposition, de la manière suivante :

Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Cotisation foncière des entreprises (C.F.E)	87 859 820
Fraction de TVA en compensation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E)	37 859 160
Taxe sur les surfaces commerciales (T.A.S.C..O.M)	9 267 876
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (I.F.E.R)	4 838 657
Total Général	139 825 513

Pour rappel, la Métropole dispose d'un pouvoir de taux uniquement sur la Cotisation Foncière des Entreprises, les autres impositions étant fixées nationalement.

Concernant cette imposition, le taux est inférieur à la moyenne des taux appliqués en 2023 par les métropoles de France.

Il s'établit comme suit :



- **La cotisation foncière des entreprises (C.F.E)** est assise sur la valeur locative des biens immobiliers destinés à l'activité des entreprises. Son taux de 28,88 %, inchangé depuis la création de la Métropole, a été reconduit en 2023.
Son produit s'élève à **86,5 millions d'euros** en 2023 contre 83,5 millions d'euros en 2022.
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E)** est due normalement par les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 500 000 €. Il s'agit d'une recette dont le produit varie fortement en fonction de la situation économique des entreprises, avec un décalage du fait des modalités de collecte et de reversement.
Ainsi, en 2022, le produit versé à la Métropole (32,4 millions d'euros) était composé des sommes collectées en 2021, à savoir le solde de la cotisation 2020 et les acomptes de cotisations 2021, eux-mêmes liés aux cotisations 2020.

A compter de 2023 (Art.55 LFI pour 2023), la Métropole n'est plus affectataire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (C.V.A.E). Celle-ci est compensée par le versement d'une nouvelle fraction de TVA divisées en deux composantes, à savoir :

- Une part fixe qui correspond à la moyenne du produit de C.V.A.E perçu sur 4 années (2020 à 2023).
- Une part plus dynamique de TVA nette collectée sur le territoire national et affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires.

- **La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** est une taxe à laquelle sont soumis les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes d'au moins 460 000 euros.
Le montant de TASCOM perçu en 2023 sur le territoire métropolitain s'élève à **9,2 millions d'euros**, en hausse de 32,4% par rapport à 2022.
- **L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R)** est prélevée principalement sur les transformateurs électriques et les stations radioélectriques. Son produit est en progression de 7,2% par rapport à 2022, pour s'établir à **4,8 millions d'euros**.

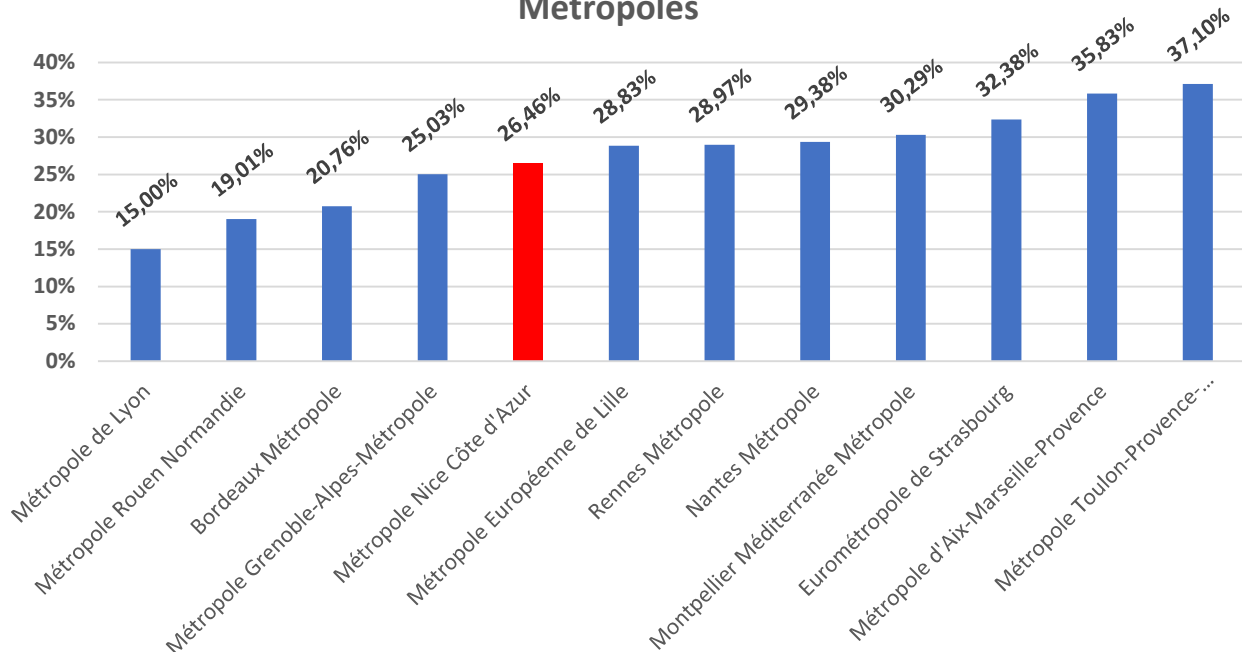
1.1.2 Une fiscalité « ménage » marquée par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales

En 2023, la Métropole Nice Côte d'Azur a maintenu le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 6,4 %, inférieur à celui pratiqué par d'autres métropoles françaises (le taux est resté inchangé depuis 2018).

En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été totalement supprimée. Celle-ci était supprimée pour 80 % des foyers depuis 2020. Les foyers restants avaient bénéficié d'une exonération de 30 puis 65 % en 2021 et 2022.

Par ailleurs, la Métropole Nice Côte d'Azur reste affectataire de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux est reconduit à 8,13 %.

En termes de fiscalité « ménage », le cumul des taux de la Métropole lui permet, de nouveau, de se classer en 6^{ème} position sur les 21 métropoles françaises avec un taux de 26,46 % bien inférieur à la moyenne nationale (30,81 %).

Cumul des taux de fiscalité ménage 2023 des Grandes Métropoles

La fiscalité « ménages » se répartit de la façon suivante :

Libellé	Exécuté 2023 (en €)
Fraction de TVA en compensation de la suppression de la taxe d'habitation	88 635 023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	72 505 033
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23 537 483
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	629 164
Total Général	185 306 703

Dans le cadre de la suppression en 2023 de la taxe d'habitation pour tous les foyers, le produit de la **taxe d'habitation** ne se résume plus qu'aux impositions des résidences secondaires.

Pour celle-ci, il a été tenu compte d'une évolution des bases de +2,1 % obtenue en tenant compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et d'une variation physique négative de -5 % observée au cours des derniers exercices.

Par ailleurs, il est rappelé que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et celle portant sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sont compensées par l'attribution de fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Celles-ci constituent désormais la principale recette fiscale métropolitaine, pour un produit total de **126 494 183 euros** en 2023 dont :

- 88 635 023 euros de compensation « dynamique » de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- 37 859 160 euros en lieu et place de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE). Cette dernière compensation comporte une part figée égale à la moyenne du produit perçu en 2020, 2021 et 2022 et celui qui aurait été perçu en 2023.

En 2023, la recette sur les propriétés bâties s'établit à **72,66 millions d'euros** contre 68,15 millions d'euros pour 2022.

1.1.3. Les autres produits fiscaux

❖ Le produit des taxes parafiscales (237,63M€)

Ce produit est détaillé comme suit :

Libellé	Exécuté 2023 (en €)
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)	122 293 059
Versement Mobilité	98 090 748
Prélèvement sur les paris hippiques	381 054
Taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.C.F.E)	2 013 960
Taxe de Séjour	14 852 167
Total Général	237 630 988

- **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M)** constitue la principale recette affectée au budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés.

En 2023, la Métropole a décidé de porter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,46 %.

Néanmoins, ce taux reste en dessous de la moyenne des taux de T.E.O.M des grandes intercommunalités du département, qui s'élève à 12,26 %. Le produit supplémentaire ainsi généré a permis de compenser la forte hausse des coûts des prestations dans un contexte d'inflation élevée, la progression significative des coûts de traitement mais également le programme d'investissement ambitieux de la Régie orienté vers la transition écologique, avec notamment la modernisation de l'Unité de Valorisation Energétique de l'Ariane.

Cette taxe a ainsi permis de générer en 2023 un produit s'élevant à la somme de **122 293 059 euros**.

- **Le Versement mobilité**, dû par les entreprises et établissements publics employant onze salariés et plus est perçu sur la base d'un taux unique de 2 % appliqué sur l'ensemble des entreprises situées sur le territoire métropolitain.
Avec **98,1 millions d'euros**, il est quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.
- **Le prélèvement au titre des jeux et paris hippiques** est calculé au prorata des sommes engagées sur les jeux et paris hippiques. Depuis 2020, un changement législatif a permis que son produit soit désormais affecté pour moitié à la Métropole, et pour moitié aux communes dont le territoire accueille des hippodromes (seule la commune de Cagnes-sur-Mer est concernée).
Le montant perçu par la Métropole s'établit en 2023 à la somme de **381 054 euros**.

- **Le produit de la taxe de séjour** a augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation de la fréquentation touristique consécutivement à la fin de la pandémie de COVID-19. Il s'élève à 14 852 167 euros. Ce produit fait néanmoins l'objet d'un reversement intégral à l'Office de Tourisme Métropolitain.

❖ **Le produit de la fiscalité reversée (0,83 million d'euros)**

Les attributions de compensation (AC) négatives représentent le solde négatif entre les ressources et charges transférées à la Métropole Nice Côte d'Azur par les communes membres.

Le solde des AC négatives et des régularisations (neuf communes concernées) s'élève en 2023 à la somme de **826 387 euros**.

1.1.4. Les allocations compensatrices de fiscalité

Les allocations compensatrices de fiscalité correspondent à des compensations versées par l'Etat, du fait de décisions nationales entraînant des pertes de ressources fiscales pour les collectivités territoriales et leurs établissements.

Elles sont essentiellement constituées :

- De compensations financières versées dans le cadre de la réforme des impôts de production,
- De compensations financières liées à l'exonération totale de Cotisation Foncière des Entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 euros.

Leur montant total s'est élevé à **14 293 875 euros** en 2023, se décomposant de la manière suivante :

Libellé	Exécuté 2023 (en €)
Allocation compensatrice CFE exonération des zones aménagement	5 731
Allocation compensatrice CFE réduction des bases de création d'établissements	81 066
Allocation compensatrice CFE exonérations des locaux industriels	8 313 454
Allocation compensatrice CFE exonérations du chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €	3 764 738
Allocation compensatrice de Taxes Foncières	1 637 091
Dotation compensation réforme de la Taxe Professionnelle	491 795
Total Général	14 293 875

1.1.5. Les concours financiers et compensations fiscales de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) constitue le principal concours financier de l'Etat perçu par la Métropole Nice Côte d'Azur.

Elle est constituée de deux composantes, à savoir :

- D'une part, de la **dotation d'intercommunalité**, réformée par la loi de finances pour 2019, qui subit un mécanisme d'étalement limitant sa progression à + 10 % par an, le montant nominal ne pouvant être atteint avant 2028 ;

- D'autre part, de la **dotation de compensation** qui est l'autre composante de la DGF au sein de l'enveloppe nationale. Elle subit une minoration visant à financer la progression de la péréquation et la hausse mécanique d'autres dotations.
Ainsi, cette composante de dotation globale de fonctionnement est en diminution de 0,6% par rapport à 2022.

Le détail est résumé dans le tableau suivant (en euros) :

Libellé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
DGF-Dotation d'intercommunalité	6 441 952	7 098 608	7 803 788	8 620 266	9 619 707	10 635 480
DGF-Dotation de compensation	51 172 075	49 997 107	49 083 006	48 116 346	47 361 281	47 086 314
DGD -transports urbains	821 741	821 741	821 741	821 741	821 741	821 741
DGD –Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)	116 841	-	176 463	-	600 000	368 350
Compensation d'exonérations au titre de la taxe d'habitation	6 845 282	7 143 915	7 505 076	-	-	
F.C.T.V.A sur les dépenses de fonctionnement de voirie et d'entretien des bâtiments publics	889 953	1 179 968	1 603 195 (*)	1 082 735	997 522	863 177
Garantie perte de ressources COVID (Exercice 2020)	-	-	1 770 064	7 256 916	-	-
Acompte sur garantie – Perte de ressources COVID 19	-	-	-	2 708 094	-	-
Acompte dotation de soutien- Art.14 Loi de Finances rectificative 2022	-	-	-	-	3 861 275	-
Total concours financiers (Budget Principal)	66 287 844	65 419 598	68 763 333	68 606 098	63 081 526	59 775 062

(*) Dont 443 821€ de versement FCTVA anticipé 2020 « Tempête Alex »

- ❖ **La dotation générale de décentralisation** constitue la contrepartie financière de transferts de compétences auparavant exercées par l'Etat. En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie également de la dotation générale de décentralisation des autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains au titre des « transports scolaires ».

Son montant reste inchangé depuis 2011, et s'élève à la somme de **821 741 euros**.

- ❖ **Le Fonds de Compensation de la T.V.A perçu au titre des dépenses de fonctionnement :**

La loi de finances pour 2016 a étendu le champ d'application du Fonds de Compensation de la T.V.A aux dépenses de fonctionnement. Il permet ainsi de récupérer une partie de la T.V.A acquittée avec deux années de décalage.

La recette 2023 s'est élevée à la somme de **863 177 euros** (en diminution de 13,47% par rapport à l'exercice 2022).

1.1.6. Les dotations de compensation du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des compétences transférées

La Métropole a bénéficié, lors de sa création au 1^{er} janvier 2012, de transferts de compétences de la part du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, ainsi que de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle perçoit à ce titre des dotations évaluées à partir du coût des compétences transférées.

Initialement calculées selon le principe de la neutralité budgétaire, ces dotations, indexées par la loi sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement ont vu leur montant fortement diminuer au cours des dernières années.

Ainsi, la dotation de compensation versée par le **Département des Alpes-Maritimes**, pour les transferts de compétences de 2012 liés aux routes, aux transports scolaires ainsi qu'à la promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques lors de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2012, a été évaluée initialement à 50 millions d'euros.

Le mécanisme d'indexation légal portant sur l'enveloppe nationale de dotation globale de fonctionnement, supprimé en 2015, a eu pour effet de ramener son montant à 44,35 millions d'euros par an, entraînant donc une perte annuelle pérenne de 5,7 millions d'euros.

En outre, durant l'année 2022, une nouvelle Commission Locale d'Evaluation des Ressources et Charges Transférées (C.L.E.R.C.T) s'est réunie afin d'appréhender les conséquences financières des adhésions des communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille eu égard aux dépenses précédemment exposées par le Département des Alpes-Maritimes.

La Métropole a bénéficié à ce titre d'une dotation complémentaire chiffrée à 0,4 million d'euros en 2023.

Le montant de la dotation de compensation de la **Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, au titre du transfert de la compétence « *Promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques* », est quant à lui inchangé depuis 2012, et s'élève à la somme de 10 976 €.

Pour 2023, l'état total des dotations de compensation reçues par la Métropole Nice Côte d'Azur, au titre des transferts de compétences, se résume comme suit :

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	En euros
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2012, transfert des compétences voirie, transport scolaire, promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	44 345 114
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2014, extension du périmètre métropolitain à quatre nouvelles communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson)	1 381 321
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2017, transferts de compétences au titre de l'article 90 de la loi NOTRe (fonds de solidarité pour le logement (FSL), aides aux jeunes en difficulté et actions de prévention spécialisées auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu)	4 877 341
Budget principal : remboursement annuel des emprunts transférés (*)	9 303 948
Budget principal : Au 1 ^{er} janvier 2022, extension du périmètre métropolitain à deux nouvelles communes (Drap et Châteauneuf-Villevieille)	435 253
Budget annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur : au 1 ^{er} janvier 2017, transfert de compétence au titre de l'article 22 de la loi NOTRe (entretien et gestion du port de Nice - port Lympia)	467 418
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES	60 810 395

REGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	En euros
Budget principal : promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	10 976
Budget annexe des Transports : transfert de la compétence des transports du Département vers la Région pour les transports scolaires	1 157 213
TOTAL DES DOTATIONS VERSEES PAR LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	1 168 189

(*) En vertu de l'article 4 de la convention financière du 3 février 2012, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes sont convenus de transférer, à compter de l'exercice 2013, une partie de l'encours des emprunts du Département, corrélativement au transfert de compétences et d'actifs, constitué du domaine public routier départemental sur le territoire de la Métropole. Ainsi, la compensation financière, à l'euro près, des annuités en capital, n'est pas intégrée dans la dotation de compensation des charges transférées. Elle est versée annuellement par le Département des Alpes-Maritimes à la Métropole Nice Côte d'Azur, et intervient jusqu'à l'extinction complète de l'encours transféré, sur la base d'un état récapitulatif établi par la Métropole Nice Côte d'Azur.

1.2. Les subventions et participations reçues

La Métropole bénéficie du soutien de ses partenaires pour conduire ses missions et exercer de nouvelles actions.

Les subventions et participations de fonctionnement reçues en 2023 des divers partenaires financiers de la Métropole, tous budgets confondus, se sont élevées à la somme de **11,41 millions d'euros**.

Le tableau ci-après retrace les principaux produits encaissés en 2023 selon les différents budgets métropolitains concernés :

Budgets	Nature de la recette		Exécuté 2023 (en euros)
Budget Principal	Etat	DDETS Plan Pauvreté et accès au Logement	730 600
		ADEME- Contrat Objectifs Territoire Energie Climat	270 000
		ANRU CREA 2023 – Les Moulins et l'Ariane	123 200
		MILDECA Nice 2023	35 558
		AGENCE DE L'EAU Animation des milieux aquatiques	22 079
		CIMA Espace Tinée-Vésubie	19 657
		DRAC (Patrimoine archéologique) Colline du Château	7 000
		Opération sous-marine (Villefranche/mer)	6 000
	Sous-total Etat		1 214 094
	Région Provence Alpes Côte d'Azur	Mise en œuvre du PLIE Nice Côte d'Azur	51 000
	Sous-total Région PACA		51 000
	Département des Alpes-Maritimes	RSA- PLIE Nice Côte d'Azur	313 750
	Sous-total Département des A-M		313 750

Budget Principal	Nature de la recette		Exécuté 2023 (en euros)
	Fonds Européens	FSE- Matériel COVID19	3 981 050
		Participation FSE	1 180 545
		FEDER-Projet ALPIMED	185 207
		Ville de Nice-PACTESUR	96 300
		Commission Européenne-Divers projets	83 000
		Programme Horizon Europe Projet MEDIANE	70 312
		SEACAP-Région Sardaigne	50 829
		FEDER-Pays aimables (CUNEO)	40 728
		PITEM GEBIODIV-PACA	38 558
		ITI FEDER 2023	25 000
		FEDER PROSOL Séniors-PACA	21 485
		Projet E Santé-Région PACA	19 986
		FEDER-Projet MITO	18 767
		Heat & Cool Life20	12 029
		INTERREG- Projet “Blue Green City”	10 200
		FEDER-PIEMONTE/LIGURIE CLIP COORDCOM & PROSOL WEPRO	8 299
		Projets IVL Swedish Environmental	7 658
		Sous-total Fonds européens	
	Autres organismes	EDF-Remise en état Pont du Gabre	42 000
		Animation milieux aquatiques	19 481
		Divers Bailleurs-Maison Habitant	3 053
Sous-total Autres organismes		64 534	
Total Budget principal			7 493 331
Budget annexe Régie de la Gestion des Déchets ménagers et assimilés	Autres organismes	Santiago de Compostela	11 315
Total Budget annexe des transports			11 315
Budget annexe des transports	Communes & Groupement de collectivités	Remboursements navettes et participations aux lignes scolaires	229 550
Total budget annexe des transports			229 550
Budget annexe « Tempêtes ALEX -ALINE»	Etat	Relogement des sinistrés	27 394
	Région PACA	Zéro déchets plastique	8 640
Total budget annexe « Tempêtes ALEX-ALINE »			36 034
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d’Azur	Employeurs	Taxe d'apprentissage	3 627 040
	Rectorat de NICE	Subvention Matière d’œuvre	12 140
Total budget annexe du Centre de Formation des Apprentis			3 639 180
TOTAL GENERAL			11 409 410

1.3. Les produits liés à l'activité des services et à l'exploitation du domaine métropolitain

En contrepartie des services publics rendus aux usagers, de l'exploitation du domaine public métropolitain et de la mutualisation des directions fonctionnelles, la Métropole Nice Côte d'Azur a encaissé en 2023 la somme de **202,45 millions d'euros**.

La ventilation est la suivante :

BUDGETS	Exécuté 2022 (en €)	Crédits ouverts 2023 (en €)	Exécuté 2023 (en €)	Evolution 2023/2022
Budget Principal	107 722 463,82	107 926 051,00	107 117 125,72	-0,56%
Budget annexe des Transports	43 974 131,88	57 791 483,00	61 769 087,19	+40,47%
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	12 250 450,56	13 239 059,00	12 159 954,95	- 0,74%
Budget annexe de la Régie des M.I.N. d'Azur	3 501 370,06	3 586 460,00	3 725 263,85	+6,39%
Budget annexe de la Régie des Missions d'Autorité Portuaire	2 050 973,00	2 316 968,00	2 237 968,00	+9,12%
Budget annexe de la Régie d'Exploitation des Ports d'Azur	11 906 926,33	15 470 694,00	13 918 811,17	+16,90%
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	888 574,16	1 045 519,98	1 522 422,30	+71,33%
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	5 227 956,35	-	-	-
TOTAL GENERAL	187 522 846,16	201 376 234,98	202 450 633,18	+7,96%

Le détail des recettes de l'exercice 2023 est ventilé comme suit selon les budgets métropolitains :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2023 (en euros)
Budget Principal	Participation de la Ville de Nice et du CCAS de Nice aux dépenses de fonctionnement de la gestion mutualisée	77 515 047
	Participation des budgets annexes aux charges d'administration générale du budget principal	8 848 700
	Reversement forfait post-stationnement par les Communes	6 492 938
	Remboursement d'agents mis à disposition	6 105 963
	Redevance d'occupation du domaine public	3 966 742
	Eau d'Azur-Remboursement redevance contrôle	1 276 812
	Redevances plages	849 569

	Nature de la recette	Exécuté 2023 (en euros)
Budget Principal	Eau d'Azur -Facturation de prestations	460 917
	Participation de l'Office de Tourisme Métropolitain à la gestion des services communs	414 666
	Participation des communes à la mise à disposition du service instruction des permis de construire	361 417
	Fouilles préventives	192 024
	Régie Parcs d'Azur -participation forfaitaire	167 830
	Régie Parcs d'Azur -Facturation de prestations	98 000
	Régie publicitaire du tramway	88 407
	Régie Aire d'accueil des gens du voyage	72 177
	Matérialisation au sol des sorties de garages - Remboursement par les riverains	67 243
	Agence d'Urbanisme Azuréenne Facturation de prestations	61 950
	Régie Goût de Nice	51 566
	Régie Funéraire	25 158
Budget annexe des Transports	Billetterie des transports urbains	61 080 294
	Régie des bornes électriques	369 467
	Régie des transports scolaires	307 262
	Remboursement de frais	12 064
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Ventes de composteurs, badges et rachats de ferrailles, cartons, plastiques, etc...	5 541 312
	Redevance spéciale ordures ménagères	3 525 352
	Dépôts dans les déchetteries	3 093 291
Budget Annexe de la Régie des M.I.N d'Azur	Produits des redevances d'occupation du domaine public et prestations diverses	3 718 485
	Valorisation des cartons collectés	6 779
Budget Annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire	Remboursement de frais de siège par le budget annexe des activités portuaires	2 237 968
Budget Annexe de la Régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	Participation des organismes aux formations	1 481 088
	Participation des apprentis aux dépenses d'internat	41 334
Budget Annexe de la Régie d'exploitation des Ports d'Azur	Redevance d'exploitation et divers tarifs (occupation du domaine maritime)	13 918 811
TOTAL PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DES VENTES		202 450 633

1.4. Les autres recettes réelles de fonctionnement

1.4.1. Les autres produits de gestion courante (y compris les atténuations de charges)

D'un montant total de **29,31 millions d'euros** (en diminution de – 0,26 % par rapport à l'exercice précédent), les autres produits de gestion courante de l'exercice 2023 (incluant les atténuations de charges, les produits de gestion courantes et les reprises de provisions) sont ventilés par budget et par nature de dépenses comme suit:

BUDGETS	Nature de la dépense	Exécuté 2023 (en euros)
Budget principal	Loyers et provisions pour charges	6 132 126
	Redevance assainissement part SYMISCA	4 141 800
	Redevances des concessionnaires	3 699 255
	Participation des agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	2 692 423
	Pénalités retard sur marchés	749 090
	Reprise de provision	276 586
Budget annexe des transports	Régie publicitaire / régie vélos bleus / redevance publicitaire	3 096 748
	Locations	779 918
	Participation des agents - titres restaurants et remboursement charges sociales	62 593
	Reprise de provision	384
Budget annexe Régie « Tempêtes ALEX -ALINE»	Produits divers de gestion courante	8 730
	Participation des agents - titres restaurants	7 778
	Reprise de provision	5 850
Budget Annexe de la Régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	Participation des agents - titres restaurants	26 916
	Produits divers de gestion courantes	42 117
Budget annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire	Participation des agents - titres restaurants	12 918
Budget annexe de la Régie des activités portuaires	Remboursement de prestations et taxes foncières	1 322 321
	Redevances versées par les concessionnaires	850 905
	Participation des agents - titres restaurants	17 984
	Reprise de provision	5 850
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Redevances versées par concessionnaires	3 791 745
	Participation des agents - titres restaurants	615 991
	Produits divers de gestion courante	273 805
	Pénalités retard sur marchés	33 600
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	Divers produits de gestion courantes	352 994
	Reprise de provision	280 395
	Participation agents - titres restaurants et remboursements rémunérations agents	30 745
TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		29 311 567

1.4.2. Les produits financiers

Ces produits, d'un montant total de **435 005 euros** sont constatés au budget principal, dont 400 014 euros au titre de dividendes 2022 provenant de la société Aéroports Nice Côte d'Azur.

1.5 Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels, d'un montant total de **11 050 329 euros** sont détaillés comme suit :

BUDGETS	Nature de la recette	Exécuté 2023 (en euros)
Budget principal	Cession de véhicules (2 et 4 roues)	2 259 963
	Remboursement de trop-perçus et dégrèvements fiscaux	188 814
Budget Annexe des Transports	Pénalités et infractions sur le réseau de transports public	5 466 398
	Aide exceptionnelle aux AOM	2 868 452
	Vente de bus	56 802
	Régularisation excédents de versements	46 311
	Vente 58 Bd. René CASSIN	46 000
Budget Annexe de la Régie des M.I.N d'Azur	Régularisation excédents de versements et retenues de garantie	6 670
Budget annexe de la Régie d'Exploitation des Ports d'Azur	Retenues de garantie et pénalités	23 778
Budget Annexe du CFA Nice Côte d'Azur	CCI-Acquisition de matériel dentaire	86 949
Budget Annexe de la Régie Gestion des déchets ménagers et assimilés	Remboursement divers	192
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 050 329

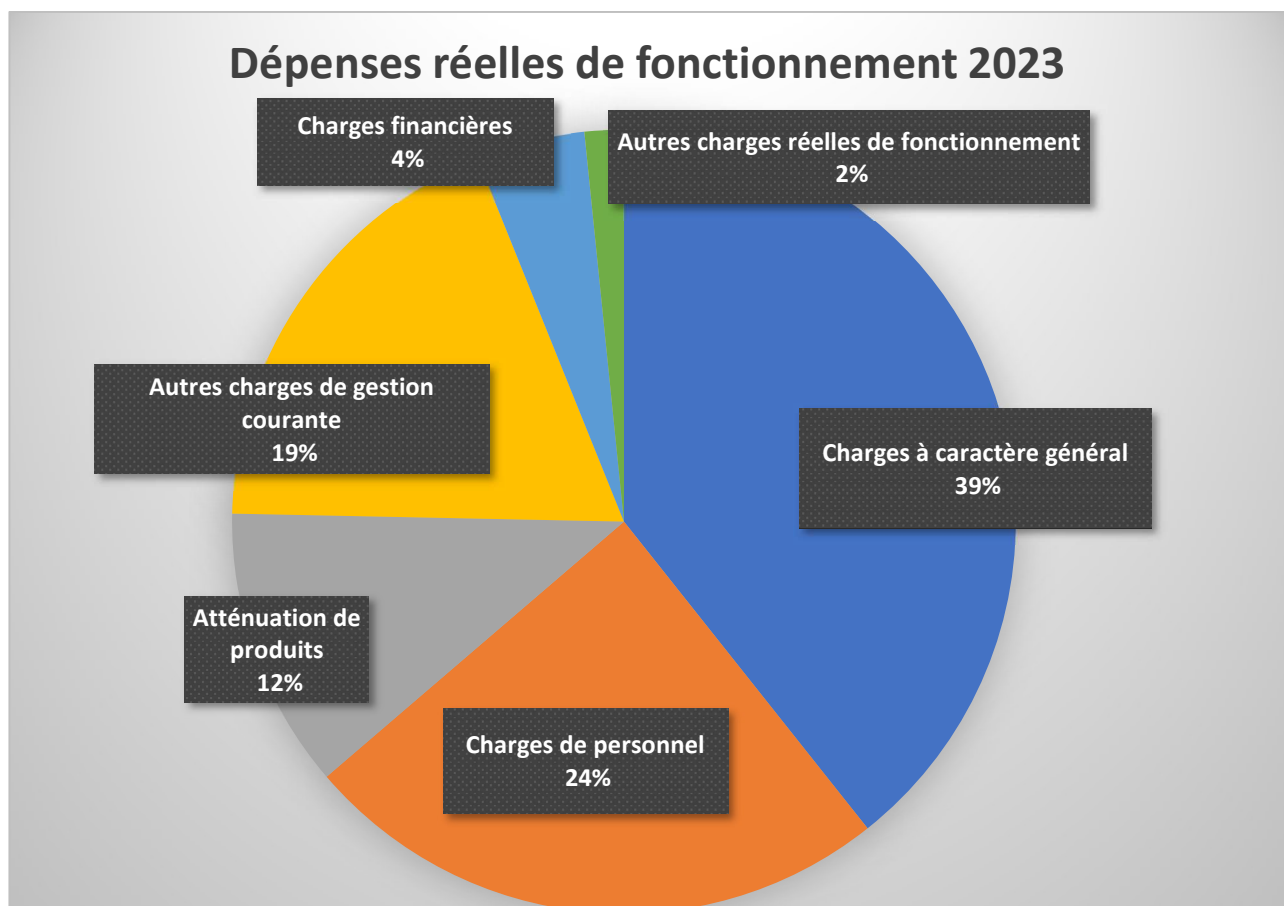
2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées de la Métropole sont en augmentation de +5,48% par rapport à l'exercice 2022, en totalisant **954,2 millions d'euros** sur l'exercice 2023.

Elles se ventilent comme suit :

LIBELLE	Exécuté 2022 (en €)	Crédits ouverts 2023 (en €)	Exécuté 2023 (en €)	Evolution 2023/2022
Charges à caractère général (011)	366 942 265,75	396 520 180,22	375 135 120,46	2,23%
Charges de personnel et frais assimilés (012)	229 529 980,99	241 419 838,00	232 780 492,07	1,42%
Atténuations de produits (014)	108 450 565,46	110 831 334,00	110 831 333,00	2,20%
Charges de gestion courante (65)	170 055 772,94	220 492 473,95	177 314 846,83	4,27%
Charges financières (66)	27 490 101,96	47 453 290,00	42 746 725,89	55,50%
Charges exceptionnelles (67)	1 313 495,47	10 120 911,00	5 703 863,84	334,25%
Autres charges réelles de fonctionnement (68,69,6586)	859 448,17	13 683 823,00	9 707 623,69 (*)	1029,52%
Total général	904 641 630,74	1 040 521 850,17	954 220 005,78	5,48%

(*) dont 9 325 978 euros de dotations aux provisions pour risques et charges, et notamment 7 840 000 euros dans le cadre du BA de la Régie des Déchets ménagers (Contentieux SUEZ et SEA, augmentation du plan de financement des travaux de l'UVE de l'Ariane) et 1 086 493 euros au budget principal au titre d'un contentieux URSSAF



2.1 Les charges à caractère général

D'un montant total de **375,1 millions d'euros** en 2023, soit une hausse contenue de +2,23% par rapport à l'an passé, les charges à caractère général représentent 39% des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2023.

Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

BUDGETS	Exécuté 2022 (en €)	Crédits ouverts 2023 (en €)	Exécuté 2023 (en €)	Evolution 2023/2022
Budget Principal	80 734 149,31	90 646 039,00	80 816 807,38	+0,10%
Budget annexe des Transports	219 665 053,10	228 702 817,00	225 453 643,31	+2,64%
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	52 989 987,32	61 428 249,00	58 020 991,66	+9,49%
Budget annexe de la Régie des M.I.N. d'Azur	2 043 385,50	2 772 234,00	2 037 550,76	-0,29%
Budget annexe de la Régie des Missions d'Autorité Portuaire	459 357,84	767 396,00	459 942,85	+0,13%
Budget annexe de la Régie d'Exploitation des Ports d'Azur	3 729 273,07	10 185 170,00	6 926 861,61	+85,74%
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	1 493 650,66	1 574 238,00	1 065 077,93	-28,69%
Budget annexe Régie Tempêtes « Alex-Aline »	414 930,18	444 035,00	354 244,95	-14,63%
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	5 412 478,77	-	-	-
TOTAL GENERAL	366 942 265,75	396 520 180,22	375 135 120,46	+2,23%

Par compétences métropolitaines, ces charges se déclinent comme suit :

❖ Les transports publics de voyageurs (225,5 millions d'euros)

Les dépenses de cette politique publique métropolitaine recouvrent notamment :

- La contribution versée à la Régie Ligne d'Azur pour son service d'exploitation des lignes de transports pour un montant total de **207 237 000 euros** ;
- Les frais de fonctionnement des marchés relatifs aux transports scolaires, assurés depuis 2012 par la Métropole sur son territoire, pour un montant de **7 505 565 euros** ;
- Le coût du transport urbain, au travers de compensations financières versées aux transporteurs et au Conseil Régional en charge des lignes pénétrantes dans le périmètre métropolitain, pour une somme de **3 226 768 euros** ;
- Les dépenses de mobilité douce relatives à la gestion des « Vélos bleus » pour **4 027 133 euros** ;
- Le paiement de taxes foncières et autres, pour **487 873 euros** ;

- Les charges d'administration générale (entretien de locaux, maintenance de matériel, gardiennage) et participation aux charges du budget principal de la Métropole pour **1 184 679 euros** ;
- Le paiement de loyers et de charges locatives pour **514 353 euros** ;
- Des dépenses de fluides (électricité) et de fournitures diverses pour **451 168 euros** ;
- Les consultations, les publications dans la presse, les honoraires ainsi que des enquêtes et études diverses, pour un montant total de **794 465 euros** ;
- Le paiement des primes assurances pour **24 640 euros**.

❖ **Le développement durable et l'environnement (72,2 millions d'euros)**

La Métropole a poursuivi ses actions afin de préparer au mieux son territoire aux enjeux environnementaux, ces charges de fonctionnement ont concernés, pour l'exercice 2023, entre autres :

- Les différents marchés de collecte, de transport ainsi que le traitement et la valorisation des déchets, qui représentent un montant total de 58 millions d'euros ;
- Les prestations de service et charges diverses en matière de propreté et de nettoyage pour un montant total de 7,8 millions d'euros ;
- Bien que l'entretien des réseaux unitaires relatifs aux eaux pluviales ait été confié à la Régie Eau d'Azur, la Métropole a néanmoins réalisé diverses actions (maintenance et curages préventifs, lutte contre les inondations, débroussaillage, etc.) pour 4,2 millions d'euros ;
- Des études et prestations spécifiques en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que différentes actions transversales, à hauteur de 1,51 million d'euros ;
- Des crédits de fonctionnement dédiés à la performance énergétique, à hauteur de 0,32 million d'euros.

❖ **la voirie métropolitaine, l'éclairage public, la sécurité routière, les parcs de stationnement (19,4 millions d'euros)**

Les dépenses 2023 de cette politique publique sont ventilées comme suit :

- Des interventions générales, de la maintenance préventive des équipements structurants de la voirie métropolitaine et des ouvrages d'art sur l'ensemble du territoire métropolitain, des consommations de fluides, des locations immobilières pour les subdivisions, pour un montant total de 9,9 millions d'euros ;
- Des dépenses pour la viabilité hivernale et les aléas climatiques pour 0,55 million d'euros ;
- L'éclairage public sur voirie, essentiellement composé de consommation électrique, pour un montant de 8 millions d'euros ;
- Des dépenses liées aux parcs de stationnement métropolitains pour 0,75 million d'euros, dont des compensations liées à la franchise horaire versées aux exploitants des parkings publics.

❖ **Le développement économique et le rayonnement du territoire (14 millions d'euros)**

L'attractivité du territoire métropolitain se concrétise par le soutien financier apporté aux Marchés d'Intérêt National d'Azur, aux activités portuaires, ainsi qu'au Centre de Formation d'Apprentis.

La Métropole soutient également le tissu économique par le biais des dispositifs d'accompagnement des entreprises pour trouver les financements nécessaires à leurs projets d'investissement.

Les charges à caractère général de cette compétence métropolitaine recouvrent entre autres les dépenses mises en œuvre dans les domaines suivants :

- La poursuite des actions de rayonnement et d'amélioration de l'attractivité du territoire, les actions de promotion et de développement sportif et touristique du Moyen et du Haut-Pays, les opérations de

marketing territorial, l'organisation de salons et d'expositions, les initiatives en matière d'insertion économique et d'enseignement supérieur ainsi que les prestations et études générales mises en œuvre en matière de développement économique, pour 4 millions d'euros ;

- Par la Régie d'exploitation en charge des activités portuaires pour 6,9 millions d'euros (contre 3,7 millions d'euros en 2022). Cette augmentation s'explique entre autres par la reprise en gestion directe du port de Nice ;
- Les charges générales des Régies des MIN d'Azur et du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur, soit 2,04 et 1,06 millions d'euros respectivement.

❖ **Le logement, la politique de la ville et le renouvellement urbain (6,1 millions d'euros)**

En 2023, les dépenses exposées pour cette politique publique sont les suivantes :

- 3,9 millions d'euros exposés au titre de diverses actions en faveur de l'Habitat métropolitain (NPRU Ariane, les Moulins, PNRQAD, quartier des Liserons...) ;
- diverses prestations en matière de planification et d'aménagement urbain sur le territoire métropolitain pour à 2,2 million d'euros ;
- des frais pour la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage (fluides, entretien...) pour 0,3 million d'euros.

❖ **Les dépenses d'administration générale (34,96 millions d'euros)**

Elles correspondent aux dépenses administratives des services communs exposées durant l'exercice 2023 pour le compte de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la Ville de Nice et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice.

Ces charges sont en diminution de 0,9 million d'euros.

2.2 Les charges de personnel et frais assimilés

D'un montant total de **232,78 millions d'euros** ces charges représentent 24% des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2023.

Elles se répartissent sur chacun des budgets métropolitains de la manière suivante :

BUDGETS	Exécuté 2022 (en €)	Crédits ouverts 2023 (en €)	Exécuté 2023 (en €)	Evolution 2023/2022
Budget Principal	179 744 314,15	185 167 800,00	179 012 203,19	-0,41%
Budget annexe des Transports	5 027 057,82	5 158 268,00	4 701 117,25	-6,48%
Budget annexe de la Régie pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés	32 075 986,98	37 036 226,00	35 959 138,30	+12,11%
Budget annexe de la Régie des M.I.N. d'Azur	1 722 795,22	1 885 000,00	1 768 012,53	+2,62%
Budget annexe de la Régie des Missions d'Autorité Portuaire	1 441 149,33	1 764 802,00	1 686 184,84	+17,00%
Budget annexe de la Régie d'Exploitation des Ports d'Azur	3 900 955,73	5 572 832,00	5 190 572,34	+33,06%

BUDGETS	Exécuté 2022 (en €)	Crédits ouverts 2023 (en €)	Exécuté 2023 (en €)	Evolution 2023/2022
Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis Nice Côte d'Azur	3 858 719,40	4 053 250,00	3 781 185,37	-2,01%
Budget annexe Régie Tempêtes « Alex-Aline »	482 064,86	781 660,00	682 078,25	+41,49%
Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	1 276 937,50	-	-	-
TOTAL GENERAL	229 529 980,99	241 419 838,00	232 780 492,07	+1,42%

La Métropole a maîtrisé les charges de personnel pour maintenir l'évolution de ces dépenses en-dessous de 2 %.

Malgré les hausses mécaniques liées aux mesures règlementaires (augmentation des taux de cotisations, revalorisation des grilles indiciaires, augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023), la Métropole est parvenue à maîtriser ses charges en optimisant et en modernisant l'organisation des services intercommunautaires.

2.3 Les atténuations de produits

Totalisant **110 831 333 euros** sur l'exercice 2023, ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

❖ BUDGET PRINCIPAL (110 681 33 euros)

- Attributions de Compensation (A.C) versées aux communes métropolitaines venant neutraliser les conséquences des transferts de ressources et de compétences entre les communes membres et la Métropole Nice Côte d'Azur : **56 043 742 euros** ;
- Prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R), instauré dans le cadre de la suppression de la Taxe professionnelle : **25 842 399 euros** ;
- Reversement de l'intégralité du montant de la Taxe de séjour collectée par la Métropole Nice Côte d'Azur au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain : **14 852 167 euros** (ce montant figure également en recette de fonctionnement, au titre de la perception de cette taxe par la Métropole) ;
- Dotation de Solidarité Métropolitaine (D.S.M) versée en une seule fois aux communes-membres: **9 919 571 euros** ;
- Prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (F.P.I.C) : **3 230 113 euros** ;
- Restitution de TVA sur exercice 2022 : **793 341 euros**.

❖ BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS (150 000 euros)

- Restitution du Versement mobilité aux entreprises assurant par leurs propres moyens le transport de leurs salariés : **150 000 euros**.

2.4 Les charges de gestion courante : 177,315 millions d'euros

2.4.1. Les participations versées par la Métropole Nice Côte d'Azur à ses partenaires

S'élevant en 2023 à la somme totale de **51 125 177 euros**, ces dépenses se déclinent selon le tableau ci-après :

BUDGETS	Compétences	Nature de la dépense	Exécuté 2023 (en euros)
Budget Principal	Développement économique et durable	Syndicat Mixte des Stations du Mercantour	5 466 065
		G.I.P « Grand Prix de France - Le CASTELLET »	5 017 487
		Participation SYMISCA	4 140 800
		TEAM Côte d'Azur	1 105 000
		Subventions diverses développement durable	648 758
		Participation Agence d'Urbanisme	557 170
		Participation SMIAGE	506 350
		Participation SPL Côte d'Azur Aménagement	400 000
		Participation EPA Plaine du Var	318 000
		Subventions « Initiative Côte d'Azur »	210 000
		Subvention SICTIAM(aménagement du numérique)	174 760
		Subvention partenariat CCI-NCA -SARE	127 371
		Subventions diverses en faveur de l'agriculture	92 394
		Subvention « Nice Shopping »	75 000
		Subvention IRCE	65 000
		Subvention Commissariat à l'Energie Atomique	60 000
		SM Station Roubion-les Buissons	33 910
		Subvention « Trophée ANDROS »	33 000
		SIVU « La Bonnette »	25 000
		Partenariat Pôle Mer Méditerranée- Toulon Var Technologies	20 000
		Région PACA-Programme VIVATECH 2023	20 000
	Politique de la Ville et du Logement	Convention CAF des Alpes-Maritimes au titre du FSL et Plan Pauvreté	1 872 543
		Subventions à diverses associations (politique de la ville actions de préventions spécialisées...)	1 192 101
		Subvention « Accompagnement Lieu Accueil »	726 810
		Mission locale métropolitaine	705 250
		Subvention Association « La Semeuse »	565 303
		Subvention Agence d'Urbanisme azuréenne	557 178
		Subvention Association MONTJOYE	547 010
		Subvention Association Départementale pour la Sauvegarde d' l'Enfant et de l'Adulte (ADSEA 06)	539 366
		Fondation Nice Patronage Saint Pierre Act-s - Aide aux jeunes en difficultés	448 842

Budget Principal	Politique de la Ville et du Logement	Nature de la dépense	Exécuté 2023 (en euros)
		Subvention ADAM	286 000
		AAP Antoine RISSO	144 000
		Subvention ADIL 06	60 928
		Subvention PAJE	57 000
		Autres subventions	37 170
Budget Annexe des Transports	Transports urbains et Mobilité durable	Subventions aux particuliers pour des achats de vélos à assistance et propulsion électrique, de véhicules électriques, primes à la conversion électrique et implantation de bornes de recharge électrique	4 936 785
		Aéroport Nice Côte d’Azur Exploitation annuelle du tramway	174 359
Budget annexe Régie Tempêtes « ALEX -ALINE »	Economie	Aides exceptionnelles à des Associations	35 400
Budget annexe de la Régie des missions d’autorité portuaire	Environnement	Subvention Pôle Mer Méditerranée Toulon Var Technologie	25 000
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Environnement	Contribution financière DSP-UVE (ARIANEO)	19 024 271
		Subvention à la « Ligue contre le cancer »	39 974
		Veille sanitaire-CHU Nice	42 000
		Subventions aux particuliers Acquisition de broyeurs de végétaux	11 822
TOTAL SOUTIEN FINANCIER AUX DIVERS PARTENAIRES DE LA METROPOLE			51 125 177

2.4.2. Les autres charges de gestion courante

Elles s'établissent à **126 189 670 euros** et se déclinent selon le tableau ci-après :

BUDGETS	Nature de la dépense	Exécuté 2023 (en euros)
Budget principal	Subvention exceptionnelle au budget annexe des transports	115 500 000
	Remboursement acompte fonds de soutien de l'Etat 2022	3 681 275
	Subvention exceptionnelle budget annexe « Alex / Aline »	2 210 000
	Redevances plages EZE	1 109 795
	Intérêts moratoires	29 899
	Diverses dépenses de gestion courante	267 074
	Indemnités et frais de missions et déplacements Elus	3 153 694
Budget annexe des transports	Diverses dépenses de gestion courante	5 538
Budget annexe Régie Tempêtes « ALEX -ALINE »	Mise en location logements (sinistrés tempête Alex)	14 646
Budget annexe du CFA	Diverses dépenses de gestion courante	37 347
Budget annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire	Intérêts moratoires	283
	Diverses dépenses de gestion courante	307

BUDGETS	Nature de la dépense	Exécuté 2023 (en euros)
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Diverses dépenses de gestion courante	1 970
budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	Admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables	176 541
	Diverses dépenses de gestion courante	1 301
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION		126 189 670

2.5 Les charges financières

Les charges financières, d'un montant total de **42 746 726 euros**, représentent 4 % des dépenses réelles de fonctionnement consolidées de l'exercice 2023.

Par budget métropolitain concerné, elles se décomposent comme suit :

	Budget Principal	BA des Transports	BA « Tempête Alex-Aline »	BA Régie des MIN d'Azur	BA Régie des déchets ménagers	Total
<i>Ligne de trésorerie et commissions (en €)</i>	22 776	8 992	9 667	-	3 383	44 818
<i>Frais financiers sur emprunts (en €)</i>	18 366 699	18 451 217	679 160	75 599	55 233	37 627 908
<i>Intérêts courus non échus (en €)</i>	2 781 000	2 075 000	-18 000	4 000	232 000	5 074 000
TOTAL	21 170 475	20 535 209	670 827	79 599	290 616	42 746 726

2.6 Les charges exceptionnelles

Elles s'établissent à **5,7 millions d'euros** et se décomposent comme suit :

BUDGETS	Nature de la dépense	Exécuté 2023 (en euros)
Budget principal	Titres annulés sur exercices antérieurs	504 358
Budget annexe des transports	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 735 322
	Intérêts moratoires	1 991
	Charges exceptionnelles diverses	11 704
Budget annexe du CFA	Titres annulés sur exercices antérieurs	376 845
Budget Annexe de la Régie pour la Gestion des déchets ménagers et assimilés	Titres annulés sur exercices antérieurs	19 579
budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 561
	Intérêts moratoires	107
	Charges exceptionnelles diverses	52 397
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 703 864

3. Les soldes intermédiaires de gestion et la capacité de désendettement de la Métropole

Grâce à des efforts de gestion, la Métropole a été en mesure, en 2023, de dégager une épargne brute en forte progression de 30,6 millions par rapport à l'exercice précédent : **124,2 millions d'euros** en 2023 contre **93,6 millions** d'euros en 2022.

Cette hausse importante de l'épargne brute s'accompagne d'une augmentation significative de l'épargne nette (+15,7 millions d'euros) passant de 11 millions d'euros en 2022 à 26,7 millions d'euros en 2023.

Ces bons résultats conduisent à une amélioration de la capacité de désendettement de la Métropole (à savoir le rapport entre le stock d'emprunt et l'épargne brute) de **18 années en 2022 à 13,8 années en 2023**.

	2019 (en €)	2020(en €)	2021(en €)	2022(en €)	2023(en €)
EPARGNE BRUTE	107 511 440	85 241 464	93 576 660	93 520 184	124 199 158
EPARGNE NETTE	13 805 979	-14 002 947	-4 066 119	10 988 556	26 688 084
STOCKS EMPRUNTS AU 31/12/2023	1 591 750 472	1 685 155 283	1 580 028 431	1 679 255 561	1 709 942 268
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en nombre d'année)	14,81	19,77	16,88	17,96	13,77

INVESTISSEMENT

4. Les recettes d'investissement

Les recettes perçues par la Métropole en matière d'investissement se sont élevées, pour l'exercice 2023, à **296,2 millions d'euros**.

Elles se décomposent comme suit dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Total général 2023 (En euros)
Dotations, fonds divers et réserves	48 847 531
Subventions d'investissement	60 023 456
Emprunts mobilisés	126 354 667
Opérations afférentes à l'option de tirage	51 000 000
Cautions reçues	23 609
Régularisation dépenses d'équipement	1 347 953
Immobilisations financières	521 380
Opérations pour compte de tiers	8 074 600
Total des recettes réelles d'investissement	296 193 196

4.1. Des subventions en baisse

En 2023, la Métropole a bénéficié de **60 millions d'euros** contre 102 millions d'euros en 2022.

Cette importante baisse résulte principalement de la baisse des subventions versées au titre de la Tempête Alex, passant de 40,4 millions d'euros en 2022 à 5,2 millions d'euros en 2023.

Le volume des subventions versées par le Département des Alpes-Maritimes est en net recul, passant de 11,1 millions d'euros en 2022 à 4,5 millions d'euros en 2023.

Ces subventions perçues se déclinent par partenaires financiers comme suit :

Budget	Organisme subventionneur	Nature de la recette	Montant versé
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS	Région Provence Alpes Côte d'Azur	Deux stations tramway du quartier politique de la ville des Moulins	904 997
		FEDER études TCSP pour le quartier de l'Ariane	823 924
		PEM Saint Augustin- Gare routière	240 202
		Appel à projet IRVE-Déploiement 45 bornes de recharges de véhicules électriques-solde	150 000
	Département des Alpes-Maritimes	Solde de subvention Tramway Ligne	1 000 000
		PEM Saint Augustin- Gare routière	110 838
	EPA Plaine du Var	PEM Saint Augustin- Gare routière	200 000
	Etat	PEM Saint Augustin- Gare routière	411 849
		Fonds vert-crédation du parking relais Tzarevitch	522 468
	Cagnes-sur-Mer	PEM Cagnes-sur-Mer	108 110
	Ville de Nice	PEM Saint Augustin- Gare routière	1 056 500

	Organisme subventionneur	Nature de la recette	Montant versé
BUDGET PRINCIPAL	CCAS de Nice	CCAS de Nice - Participation aux dépenses d'équipement des services mutualisés	514 364
	Région Provence Alpes Côte d'Azur	PAPI Cagnes/Malvan action 2,2	45 000
		Aménagement S.O.V.M	1 200 000
		PEM Saint Augustin- Gare routière	358 703
		Appel à projet- Etude restauration de Laghet	40 000
		PEM Cagnes-sur-Mer	757 578
		Plan vélo Centre-ville 2020 Axe Nord Sud-solde	145 485
		FEDER-Plan vélo centre-ville 2020	1 372 048
		P.N.R.Q.A.D- Requalification du Cours Bensa - solde	314 213
		FEDER- Programme opérationnel interrégional Massif des Alpes	97 787
	Département des Alpes-Maritimes	PAPI basse vallée du Var et Paillons	45 772
		Réhabilitation STEP Hameau de Turini	43 500
		PEM Saint Augustin- Gare routière	57 717
		Aménagement S.O.V.M	1 691 394
		PEM Cagnes-sur-Mer	772 540
		Nice Trame Verte-Axe 2 & 3	180 588
		Tunnel Liautaud/Malraux	695 557
		Dotations cantonales	681 680
		Nice Gambetta-piste cyclable et BHNS	313 837
	Etat	Produit 2022 des amendes de police et produit 2023 des radars automatisés	21 266 876
		Pénalités 2022 Loi SRU	2 071 600
		PAPI basse vallée du Var et Paillons	39 826
		Plan de sécurisation-Pont de la Manda	54 000
		Piste Cyclable- Avenue Thiers vers Gare SNCF	27 685
		P.N.R.Q.A.D- A.N.R.U - L'Ariane, Les Moulins et les Liserons -	512 617
		Vers des Territoires Zéro Artificialisation Nette	25 000
		Agence de l'Eau - Renaturation et réduction de la pollution des cours d'eau	285 632
		Bonus Ecologique véhicule électrique	46 698
		Création de la maison du projet urbain du quartier des Liserons	34 582
		FNADT-Construire une itinérance en VTT à assistance électrique à la découverte de paysage d'exception	14 605
		Travaux relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels et Prévisibles d'Incendies de Forêts (PPRIF)	579 882
		Fonds vert-remplacement de 1 000 lanternes énergivores	120 000
		Fonds vert-Piste cyclable de La Trinité	202 500

BUDGET PRINCIPAL	Etat	Nature de la recette	Montant versé
		FSUE-Remise en fonction des infrastructures et des équipements-solde	1 373 212
		DSIL-Piste cyclable Tunnel Villeneuve-Durante	299 999
		DSIL-Reconstruction du Pont de la Gourra-Tourrette-Levens	133 305
		Actions de développement de l'Agriculture-solde	21 802
	Fondation Prince Albert II de Monaco	ASPIM-Sanctuaire PELAGOS	30 000
	Autres financeurs	Divers aménageurs et Projets Urbains Partenariaux (P.U.P)	4 133 144
	Communes membres	Communes métropolitaines - Fonds de concours sur des projets d'équipement	308 639
	Ville de Nice	Ville de Nice - Participation aux dépenses d'équipement des services mutualisés	6 962 739
		PEM Saint Augustin- Gare routière	198 421
GESTION DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES	Etat	Recyclerie de Nice, l'Ariane	107 913
		Bonus Ecologique véhicules électriques	19 000
	Région Provence Alpes Côte d'Azur	Recyclerie de Nice, l'Ariane (report)	724 438
REGIE DU CFA DE LA METROPOLE	Carrefour Hypermarchés	Programme revitalisation (Carrefour)	20 000
	Etat	DSIL-Rénovation du Centre de Formation des Apprentis	345 171
REGIE TEMPETES ALEX-ALINE	Région Provence Alpes Côte d'Azur	FRAT Solidarité Inondations Alex 06-solde	400 000
	Durance Lubéron Verdon Agglomération	Aide financière exceptionnelle	15 000
	Etat	Subvention Fonds BARNIER	912 351
		FSUE-Collecte et évacuation des déchets-phase 1 nettoyage	2 019 000
		Dotation de solidarité complémentaire	1 861 167
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			60 023 456

4.2. Les financements bancaires

En 2023, la Métropole a réalisé **pour 124,95 millions d'euros** de nouveaux encours bancaires (contre 203,8 millions d'euros en 2022, en diminution de 63,17 %)

Par budget métropolitain, ces emprunts nouveaux se répartissent comme suit :

Budgets	Exécuté 2023 (en euros)
Budget principal	74 954 667
Budget annexe des transports	50 000 000
Total Général	124 954 667

La Métropole a émis un titre d'un montant de 1,4 million d'euros en annulation d'un mandat du même montant au chapitre 16 sur exercice 2022, relatif à un paiement différé du 22 Quai Lunel mal imputé comptablement.

Elle a également constaté, à hauteur de 1,4 million €, le paiement différé relatif à l'acquisition des terrains du 22 Quai Lunel.

Elle a encaissé pour **23 609 euros** de cautions diverses sur le budget principal ainsi que sur le budget annexe de la Régie des MIN d'Azur.

Enfin dans le cadre de la gestion active de sa trésorerie, la Métropole a procédé à l'utilisation de contrats d'emprunt revolving à hauteur de 51 millions d'euros répartis à hauteur de 31 millions d'euros sur le budget principal et à hauteur de 20 millions d'euros sur le budget annexe des transports (neutre budgétairement en dépenses et recettes au compte 16449, ces mouvements budgétaires de dette ne viennent en aucun cas financer les dépenses d'équipement de l'exercice ou grever l'encours de dette de la Métropole).

4.3. Les dotations, fonds divers et réserves

Outre la couverture de besoin d'investissement apparaissant à fin 2022, à hauteur de 19 895 911 euros (affectation obligatoire du résultat à la couverture du solde d'investissement), la Métropole a perçu, en 2023, 20,2 millions d'euros au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 8,8 millions d'euros au titre de la taxe d'aménagement.

	FCTVA (en euros)	Taxe d'aménagement (en euros)
BUDGET PRINCIPAL	17 574 570	8 759 981
REGIE TEMPETES ALEX-ALINE	1 369 324	-
GESTION DES DECHETS MENAGERS & ASSIMILES	1 174 162	-
REGIE DU CFA DE LA METROPOLE	73 584	-
TOTAL	20 191 639	8 759 981

La Métropole a également exercé des missions pour le compte de tiers entraînant des recettes d'un montant total de **8 millions d'euros**, essentiellement répertoriées au niveau du budget principal, sont détaillées comme suit :

Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Remboursement par l'Etat dans le cadre de la délégation des Aides à la Pierre, l'A.N.A.H pour la rénovation du parc privé de la Ville de Nice et la DDTM pour le parc public	6 348 193
Ville de Nice - Remboursement pour l'aménagement de la Trame Verte	379 236
Eau d'Azur- Mission A.M.O Haliotis II	163 823
Ville de Nice-Remboursement Grand Parc Paysager de la Plaine du Var	135 465
Ville de Nice-Remboursement aménagement Boulevard Gambetta	513 274
Ville de Nice-Remboursement aménagement Square d'Arménie	517 819
Ville de Nice - Remboursement Cité du Parc	16 790
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDAT	8 074 600

La section d'investissement a bénéficié en outre de régularisations ou de remboursements sur des opérations d'équipement à hauteur de 1 347 953 euros ainsi que le remboursement de dépôts ou cautionnement versés à hauteur de 521 380 euros.

5. Les dépenses d'investissement

Tous budgets confondus, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2023 à un montant consolidé global de **421,4 millions d'euros**.

Elles se répartissent en grande masse comme détaillé ci-après :

Libellé chapitres	Total général 2023 (En euros)
Dépenses d'équipement	259 942 634
Emprunts et dettes assimilées	97 511 075
Opérations afférentes à l'option de tirage	51 000 000
Dépôts et cautionnements	136 468
Opérations pour compte de tiers	7 921 856
Immobilisations financières	2 092 675
Régularisation de subventions d'investissement	2 786 647
Total dépenses réelles d'investissement	421 391 355

5.1. Les dépenses d'équipement

L'exécution des dépenses d'équipement de l'exercice 2023 confirme la bonne dynamique de la Métropole malgré une situation conjoncturelle toujours tendue.

Les dépenses d'équipement ont encore atteint **260 millions d'euros en 2023**.

Dans le détail et par opération, ces montants se répartissent comme suit :

5.1.1. La transition écologique (84,6 millions d'euros)

La Métropole a maintenu son cap dans ce domaine. Les principales dépenses de l'exercice 2023 sont listées ci-après :

- Poursuite des opérations préparatoires à l'extension du tramway (lignes T4 et T5), ces dépenses passant de 13,5 millions d'euros en 2022 à 28,4 millions d'euros en 2023 ;
- Investissements en infrastructures de transports en faveur des modes doux : passage de 7,4 millions d'euros à 10,8 millions d'euros dont 0,7 million d'euros de plus pour le plan vélo, atteignant ainsi 2,85 millions d'euros de dépenses en 2023 ainsi que 2,5 millions d'euros consacrés au déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques ;
- Modernisation du matériel de transport à hauteur de 4,6 millions d'euros ;
- Finalisation des travaux de la gare routière du PEM de Saint-Augustin (7,3 millions d'euros) ;
- Développement des lignes ferroviaires (4,5 millions d'euros) ;

- Modernisation des équipements liés à la collecte des déchets, permettant la construction de la recyclerie de l'Ariane (1,06 million d'euros) ou le traitement des bio-déchets (0,14 million d'euros), est passée de 6,9 millions d'euros à 8,6 millions d'euros ;
- Gestion intégrée des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire par le biais du contrat territorial avec le SMIAGE (*Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau*) du versement de subventions pour le PAPI (*Plan d'Aménagement et de Prévention contre les Inondations*), et de travaux de sécurisation du patrimoine ou de création de réseaux réalisés en régie à hauteur de 3,1 millions d'euros ;
- Développement des réseaux thermiques urbains et de l'activité du Guichet de la Rénovation énergétique à hauteur de 0,8 million d'euros ;
- Poursuite de la végétalisation des espaces publics accompagnée des aménagements nécessaires aux déplacements en modes doux et décarbonés : 5,3 millions d'euros

Le tableau ci-après détaille les crédits alloués à la transition écologique :

Projet/Opération	Code AP - Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Équipement -Modernisation de la collecte	0115 – Aménagement, mise en conformité équipements de collecte	8 666 517,72
	0116 - Modernisation des équipements informatique et logistique	293 511,39
	0118 - Aménagement et conformité équipements de propreté	79 803,73
	0119 – Aménagement, mise en conformité équipements des subdivisions	11 294,75
UVE – Contribution de préfinancement	0120 - Rénovation du Centre de Valorisation Énergétique de l'Ariane	6 408 804,00
Total Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés		15 459 931,59
Politique agricole, foncière et alimentaire métropolitaine et plateforme agroalimentaire	1311 - Transfert du MIN à La Baronne	55 589,35
Total Budget annexe de la régie autonome des M.I. N d'Azur		55 589,35
Rallongement des rames de la Ligne 1	4205 - Modernisation, amélioration du matériel roulant	4 650 304,07
BHNS Nice Centre-Ville	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures transports	1 668 708,83
Exploitation des lignes 1,2 et 3 du Tramway	4603 – Exploitation du tramway	667 675,49
Extension du réseau de tramway (ligne 4 et 5)	4605 - Extension du réseau de tramway	28 406 795,04
Ligne 2 et extension vers Saint-Isidore du tramway	4602 - Ligne 2 Ouest-Est / Extension St-Isidore	212 783,43
Modernisation des infrastructures de transport	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures de transport	5 630 367,40
Parc-relais Tzarewitch / Pôles d'échanges multimodaux	4302 - Travaux dépôts de bus et parcs relais	298 889,91
	4303 - PEM St Augustin – Construction gare routière	7 310 585,88
Plan vélo	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures de transport	2 904 026,81
Total Budget annexe des transports		51 750 136,86

Projet/Opération	Code AP - Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Lignes ferroviaires, aménagement des gares et PEM (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu, Nice Saint-Augustin)	1001 - Lignes ferroviaires	1 465 000,00
	1002 - Création et aménagement des PEM	3 083 775,94
Centre technique Métropolitain Pont Michel (Collecte et propreté)	1404 - Pont- Michel / Relocalisation des services de la collecte et de la propreté	223 493,45
Développement réseaux (réseaux thermiques urbains, centrales énergies renouvelables...)	0114 - Energies renouvelables et rénovation énergétique	833 823,74
Eaux pluviales et GEMAPI (contrat territorial avec le SMIAGE)	0103 - Travaux sur les eaux pluviales	1 652 913,65
	0106 - Travaux de confortement des berges et des ouvrages inondables	1 457 598,90
Plan de Prévention des Risques Incendie et bornes incendie	0109 - Défense incendie	458 321,97
	0110 - Plan de Prévention des Risques Incendies Forêts	1 975 843,97
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain	1201 - Planification urbaine	409 280,85
Prolongement de la Promenade du Paillon	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	3 479 585,94
Récurrent plages et environnement	0113 - Monitoring urbain, endiguement, littoral	508 242,52
Trames vertes - Axes 2 et 3 (Requalification des couloirs de bus)	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	1 801 914,12
Total Budget Principal		17 349 795,05
Total Transition écologique		84 615 452,85

5.1.2. Développement et attractivité économique (18 millions d'euros)

L'exercice 2023 marque encore la volonté de la Métropole Nice Côte d'Azur de favoriser l'innovation, l'emploi et l'accueil d'entreprises. Elle a ainsi contribué au déploiement du numérique (1,9 million d'euros), à la rénovation des ports (5,6 millions d'euros), à conforter le Centre de Formation d'Apprentis (0,8 million d'euros) et à structurer le territoire pour l'accueil des entreprises (9,7 millions d'euros).

Cette stratégie est également portée sur l'émergence de talents (projet centre des possibles) et sur la recherche (rapprochement avec l'Université Côte d'Azur, prix entrepreneuriat).

Le tableau ci-après détaille les crédits alloués à cette politique publique :

Projet/Opération	Code AP – Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Travaux de rénovation du MIN	1310 - Travaux de rénovation installations du MIN	4 006,88
Total Budget annexe de la régie autonome des M.I. N d'Azur		4 006,88
Travaux de rénovation des ports	8601 - Etudes faisabilité aménagement des ports	25 869,25
	8602 - Travaux et rénovation des ports métropolitains	5 613 702,01
Total Budget annexe des activités portuaires		5 639 571,26

Projet/Opération	Code AP – Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Développement filière du CFA	5202 - CFA - Modernisation et rénovation	287 550,81
Travaux de rénovation du CFA	5202 - CFA - Modernisation et rénovation	550 812,45
Total Budget annexe du Centre de Formation des Apprentis		838 363,26
Projet d'innovation et de transformation numérique	0801 - Développement numérique	76 295,12
Accompagnement financier du SICTIAM		1 121 347,32
Desserte des zones commerciales	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	3 108 599,51
Enseignement supérieur et Maison des Terroirs	0503 - Partenariat Enseignement Supérieur	98 889,06
	1403 - Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à TVA	8 028,55
Opération d'Intérêt National-Plaine du Var	1306 - Développement économique	6 672 802,57
Innovation et démonstrateurs	1306 - Développement économique	186 219,45
Revalorisation et équipements de Zones d'Activité Economique	1306 - Développement économique	135 274,03
Démonstrateurs	0802 - Projet IRIS	181 250
Total Budget Principal		11 588 705,61
Total Développement et attractivité économique		18 070 647,01

5.1.3. Les travaux d'infrastructure et de proximité (136,8 millions d'euros)

Le Plan Pluriannuel de Croissance Emploi et Environnement (PPICE) a été encore soutenu en 2023 avec plus de 3,4 millions d'euros consacrés à l'équilibre et à la qualité de vie de la population de l'ensemble des communes métropolitaines.

Parmi ces actions, on peut relever :

- Aspremont : lancement de la réfection de la place Astraudo.
- Bonson : lancement du réaménagement de la place du Festin.
- Carros : démarrage de l'extension du Parking Prévert.
- Drap : achèvement de l'aménagement de la rue Arnulf et parvis provisoire devant la nouvelle mairie.
- Eze : achèvement et livraison du Parking de la place de Gaulle.
- Falicon : 1ère phase de la sécurisation des trottoirs entre l'Aire St Michel et la chapelle Saint-Sébastien et livraison du parking de l'Iéra.
- Gattières : sécurisation de la RM 2210.
- La Gaude : requalification du Giratoire des Vacquières.
- La Trinité : lancement des travaux de réalisation de la piste cyclable Nice/La Trinité.
- Levens : achèvement de la 1ère tranche de la sécurisation de la RM 19.
- Diverses communes : poursuite des études et réalisations d'enquêtes publiques pour différents projets.

Les opérations majeures en matière d'infrastructures et d'aménagement du territoire métropolitain se sont poursuivies sur l'année 2023, à savoir entre-autres :

- la sortie Ouest de la voie Mathis (57 millions d'euros) ;
- les travaux de mise aux normes et de mise en conformité des tunnels (11 millions d'euros),

Dans le détail, les opérations d'infrastructures ont été les suivantes :

Projet /Opération	Code AP - Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Financement des extensions de réseau de distribution de l'électricité	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	380 449,81
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	531 667,91
	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	771 640,87
Modernisation outils numériques et informatiques, SIG	0701 - Vidéo protection voirie métropolitaine	1 230 948,84
	1603 - Informatique récurrent - Gestion unifiée	11 122 580,33
	0712 - Modernisation de l'exploitation des déplacements métropolitains et foncier de voirie	1 024 346,05
Moyens logistiques des services de la Métropole	0107 - Outillage et matériel technique propreté	539 757,23
Moyens logistiques des services métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	1601 - Logistique récurrent - Gestion unifiée	1 457 437,95
	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	416 596,88
	0901 - Plan de renouvellement du parc automobile	2 941 958,30
	1401 - Travaux de rénovation et de conformité des bâtiments métropolitains	1 398 070,64
	1402-Aménagement et rénovation du patrimoine métropolitain	359 570,82
	1403 - Travaux du patrimoine métropolitain assujettis à TVA	195 712,14
Total Autres investissements		22 370 737,77
Aménagement d'accompagnement de l'urbanisation	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	289 875,34
Echangeur de la Baronne	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	45 964,96
La Gaude - Chemin Marcelin Allo		103 266,86
Modernisation et sécurisation de l'éclairage public	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	1 713 706,00
Réfection des chaussées et aménagements localisés des voiries structurantes	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	4 630 928,40
Requalification de la rue Cassini	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	1 680 389,21
Etudes pour la requalification de la place ile de Beauté		137 526,59
Requalification des espaces publics		3 653 619,02
Requalification du Boulevard Gambetta		2 920 414,89
Sécurisation des tunnels	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	11 037 213,51
Sortie Ouest de la Voie Mathis (SOVM)		57 084 512,85
Travaux d'espace public	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	3 541 657,78
Total Grands investissements sur la voirie principale et les espaces publics		86 839 075,41

Projet /Opération	Code AP - Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Intempéries sur voirie	0715 - Pérennité, aménagement réseau structurant	2 926 032,05
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation		1 451 073,88
Réparation des ouvrages d'art		1 684 772,01
Requalification des espaces publics	0714 - Sécurité, aménagement et développement urbain	337 181,74
Récurrent de voirie des communes		21 217 446,74
Total Opérations récurrentes		27 616 506,43
Total Infrastructures		136 826 319,60

5.1.4. La reconstruction des vallées sinistrées par les tempêtes Alex-Aline (8,96 millions d'euros)

Les actions menées en 2023 ont porté les dépenses à hauteur de 9 millions d'euros dont notamment, 4,6 millions d'euros consacrés à la GeMAPI par le biais du SMIAGE.

Les principales opérations de 2023 sont les suivantes :

- Foncier, acquisitions diverses : 1,1 million d'euros
- Travaux d'urgence Post Aline Saint Martin Vésubie : 1,3 million d'euros
- Valdeblore, Chemin des Barches (VOI58T) : 470 000 euros
- Venanson, pont des Alberas (OUV74) : 450 000 euros
- Ilonse – route de Bancairon – Post Aline : 230 000 euros
- Belvédère - Route du Véséou : 120 000 euros
- La Tour sur Tinée – Chemin de la Vallière : 100 000 euros
- St Martin Vésubie - Etudes du Pont de Venanson : 76 000 euros

Projet/Opération	Code AP - Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Fonds Barnier	0716 - Travaux de reconstruction des vallées	1 118 114,28
Travaux de voirie – Reconstruction des routes		1 534 282,38
Travaux Tempête Aline		1 589 320,10
Travaux GeMAPI-SMIAGE et hors SMIAGE		4 725 059,59
Total Budget annexe Tempête Alex		8 966 776,35

5.1.5. Cohésion sociale et solidarité territoriale (11,4 millions d'euros)

Cette politique publique est destinée essentiellement à alimenter des subventions aux bailleurs sociaux pour des nouvelles opérations (neuves et en acquisition- amélioration) et des opérations de réhabilitation afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Métropole.

En 2023, le Programme Local de l'Habitat (P.L.H) qui permet la réalisation des opérations de logements sociaux par contractualisation avec les différents partenaires, s'établit à 7,2 millions d'euros. De même, ce sont également 2,4 millions d'euros qui ont été réalisés en faveur des programmes PNRU, PNRQAD et NPNRU qui concernent les quartiers Centre-ville, L'Ariane, les Moulins et Bon Voyage aux fins de requalification et d'aménagements en lien avec des critères environnementaux.

Les principales opérations conduites sont les suivantes :

- Démarrage des travaux de requalification du bâtiment 10 rue de Suisse par Logirem.
- Lancement de l'étude sécurité publique – diagnostics et préconisations.
- *Dans le quartier des Moulins :*
 - Réalisation d'un espace public transitoire,
 - Démarrage des travaux de réhabilitation et résidentialisation des bâtiments 36 et 37,
- *Dans le quartier des Liserons :*
 - Livraison et mise en service du parking provisoire Mont Gros,
 - Convention financière pour les études préalables au déclassement et à la réalisation d'un carrefour sur la bretelle A8 dans le quartier des Liserons,
 - Travaux de confortement de la falaise (zones hautes – nouvelle tranche de travaux),
- *Dans le quartier de l'Ariane :*
 - Livraison de la voie nouvelle du Canal des Arrosants
 - Livraison de la recyclerie et inauguration.
 - Lancement des études de MOE pour les espaces publics sur les berges du Paillon.

En matière de cohésion territoriale et de développement rural, la Métropole a poursuivi son partenariat avec les structures en charge de l'installation de nouveaux agriculteurs, les organismes intervenant sur le foncier et son soutien aux filières emblématiques du territoire que sont le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, l'association Agribio 06 pour la filière apicole, l'Association Foncière Agricole (AFA) de la Châtaigneraie de la Tinée et de la Vesubie.

En 2023, la Métropole a accompagné les projets communaux via la politique agricole foncière et alimentaire métropolitaine avec l'octroi de cinq subventions aux communes d'Aspremont, Saint-Etienne de Tinée, Utelle, Saint-Martin du Var et Duranus pour un montant total d'aides de 245 470,14 €.

Ainsi, en 2023, une étude sur la requalification touristique du massif du Tournaret, portée par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, a été cofinancée par la Métropole au titre de ce programme. La promotion globale de tous les circuits VTT, gravel, route, par le biais d'une plateforme de promotion numérique « Outdoornicecotedazur. » s'est poursuivie sur l'année 2023. De plus, la présence sur des événements de grande envergure, comme l'Etape du Tour et le Salon du Roc d'Azur ont également donné de la visibilité à l'offre vélo de la Métropole.

La Métropole est intervenue en accompagnement des communes pour leurs projets de rénovation d'hébergements touristiques.

Le tableau ci-après détaille l'exécution 2023 de ces dépenses :

Projet/Opération	Code AP - Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Développement du Moyen Pays, des Vallées et de la Montagne	1308 - Agriculture et action de développement économique du Haut-Pays	1 827 488,76
Financement du logement	0301 - Programme local de l'habitat	7 196 063,30
Renouvellement Urbain (Ariane, Liserons, Moulins, Centre-Ville)	0406 - Opérations ANRU Métropole	2 439 885,71
Total Budget Principal		11 463 437,77
Total Cohésion sociale et Solidarité territoriale		11 463 437,77

5.2. Les remboursements d'emprunts

Le remboursement en capital des emprunts de la Métropole Nice Côte d'Azur, tous budgets confondus, s'est élevé en 2023 à la somme de **97,51 millions d'euros** (contre 82,59 millions d'euros en 2022).

Dans ces sommes, sont comptabilisées les opérations suivantes :

- Un paiement différé pour le 22 Quai Lunel, pour un montant de 2,8 millions d'euros sur le budget principal ;
- Le paiement de l'avance remboursable faite par l'Etat dans le cadre de la compétence transport lors de la crise Covid pour un montant de 2,8 millions d'euros ;

Il convient également de rappeler qu'à ce montant doivent s'ajouter les montants suivants :

- 51 millions d'euros : la gestion active de sa trésorerie par la Métropole a impliqué l'utilisation de contrats d'emprunt revolving à hauteur de 31 millions d'euros sur le budget principal et 20 millions d'euros sur le budget annexe des transports. Pour autant, ce sont des opérations neutres budgétairement.
- 136 468 euros : constitués par des remboursements de caution, imputés au compte 165.

5.3. Les autres dépenses d'investissement

5.3.1. Régularisation de subventions d'investissement

Les subventions concernées par une régularisation sont les suivantes :

- Des remboursements de trop-perçu au titre du Pôle Multimodal de Cagnes-sur-Mer au budget principal :
 - D'un montant de 2 051 280 euros à la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
 - D'un montant de 360 360 euros au Département des Alpes Maritimes ;
 - D'un montant de 360 360 euros à la commune de Cagnes-sur-Mer.
- Un remboursement partiel de l'offre de concours versée par la Société Immobilière Domaniale de la Principauté de MONACO au titre de la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RM 6098 en vue de la sécurisation de l'accès à la résidence Cap Fleuri, d'un montant de 12 647 euros.

5.3.2. Les opérations sous mandat

Les opérations sous mandat, d'un montant total de **7,9 millions d'euros** sur l'exercice 2023, correspondent à la réalisation, par la Métropole Nice Côte d'Azur, de divers travaux pour le compte de tiers.

Apparaissant seulement au budget principal, elles concernent les opérations suivantes :

Libellé	Exécuté 2023 (en euros)
Subventions versées au titre de l'aide à la pierre	6 134 439
Ville de Nice- Aménagement de la Trame Verte	376 236
Haliotis II - Mission A.M.O	210 817
Ville de Nice- Aménagement du Boulevard Gambetta	527 291
Ville de Nice- Aménagement Place P. Gautier et Cours Saleya	16 790
Ville de Nice-Aménagement du Square d'Arménie	517 817
Ville de Nice -MO concept serres de production horticole	135 465
TOTAL OPERATIONS SOUS MANDAT	7 921 856

6. La situation des encours de financement au 31 décembre 2023

6.1 - Un recours à des financements principalement en taux variables

En 2023, le montant des nouveaux emprunts bancaires s'établit à **124,96 millions d'euros** afin de financer le programme dynamique d'équipements de la Métropole.

Ces nouveaux encours ont été souscrits principalement en taux variables suite à la remontée brutale des taux de marché depuis 2022, et ce dans l'attente d'un repositionnement partiel et gratuit en taux fixe quand les marchés amorceront leur baisse anticipée fin 2024 selon les économistes.

Au 31 décembre 2023, les caractéristiques des emprunts bancaires mobilisés durant l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

Organisme prêteur	Durée (en années)	Conditions	Montant emprunté (en euros)
CACIB	15	Taux variable Euribor 3M + 1,01%	21 000 000
La Banque Postale	20	Taux variable Euribor 12M + 0,51%	5 000 000
Arkéa Banque	20	Taux variable Euribor 3M + 0,60%	9 000 000
SAAR LB	20	Taux variable Euribor 6M + 0,62%	20 000 000
ZENCAP AM (Abeille)	20	Taux fixe 4,07% annuel	10 000 000
SIENNA AM (Relyens)	25	Taux fixe 4,35% annuel	5 500 000
Société Générale *	13	Taux fixe 0,87% annuel	4 454 666
SOUS-TOTAL BUDGET PRINCIPAL			74 954 666
La Banque Postale	24	Taux variable Euribor 12M + 1,10 %	26 700 000
CACIB	15	Taux variable Euribor 3M + 1,49%	5 400 000
La Banque des Territoires	30	Taux fixe 3,96% trimestriel	9 200 000
SIENNA AM (Relyens)	25	Taux fixe 4,35% annuel	5 100 000
CACIB	15	Taux variable Euribor 3M + 0,89%	3 600 000
SOUS-TOTAL BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS			50 000 000
TOTAL GENERAL			124 954 667

* Transfert du budget annexe de la gestion des déchets au budget principal.

En 2023, les intérêts d'emprunts (y compris les Intérêts Courus Non Echus) se sont élevés à 42,70 millions d'euros, tandis que le remboursement du capital a atteint 90,18 millions d'euros¹.

L'annuité totale, qui s'élève à la somme **de 132,88 millions d'euros**, est répartie selon le tableau suivant :

Budget	Investissement	Fonctionnement	TOTAL 2023 (en euros)
Budget principal ¹	55 040 130	21 147 699	76 187 829
Budget annexe des Transports	32 328 819	20 526 217	52 855 036
Budget annexe Tempêtes « Alex-Aline »	2 295 085	661 160	2 956 245
Budget annexe de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés ¹	353 984	287 233	641 217
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	157 440	79 599	237 039
TOTAL GENERAL	90 175 458	42 701 908	132 877 366

¹ Hors paiements différés pour 1,4 millions d'euros au 22 Quai Lunel et pour 80 950 euros relatifs au terrain agricole secteur Lingostière , hors annulation d'un mandat sur exercice 2022 d'un montant de 1,4 millions d'euros relatif au paiement différé de l'hôtel de la Marine et hors transfert du budget annexe des déchets vers budget principal pour 4,455 millions d'euros

6.2- Une structure d'encours saine

Au 31 décembre 2023, les encours bancaires de la Métropole sont répartis de la façon suivante :

BUDGETS METROPOLITAINS	ENCOURS 2023 (en euros)
Budget principal ¹	764 770 349
Budget annexe des transports ²	872 516 740
Budget annexe Tempêtes « Alex-Aline »	61 968 592
Budget annexe de la Régie gestion des déchets ménagers et assimilés	7 000 000
Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur	3 686 587
TOTAL GENERAL	1 709 942 268

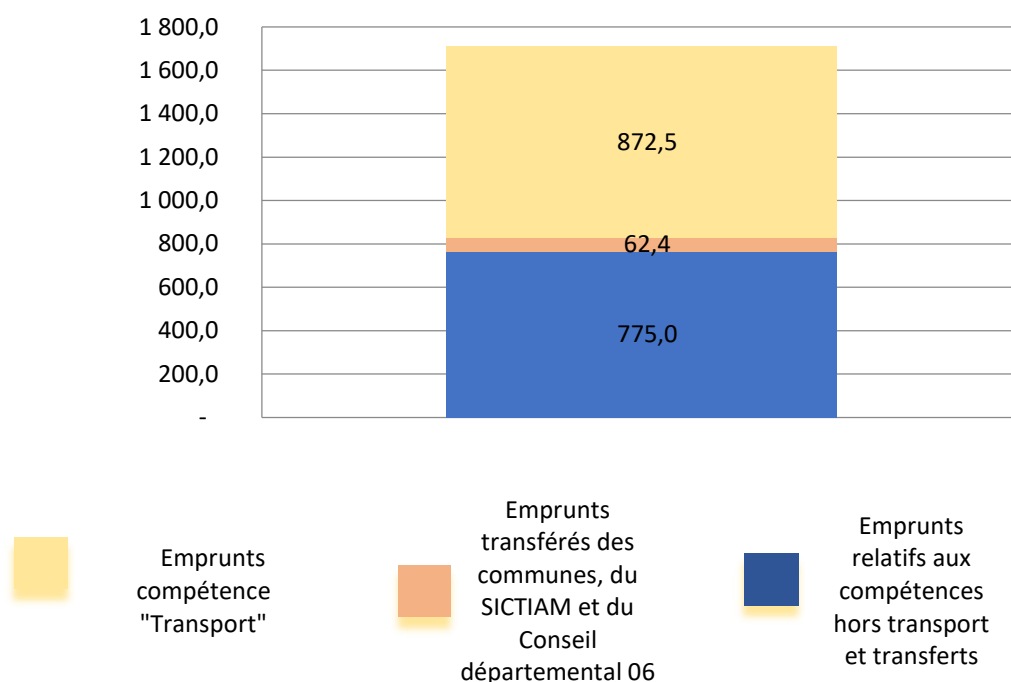
¹ Y compris opération d'acquisition terrain agricole secteur Lingostière avec différé de paiement pour 1 538 050 €.

² y compris avance remboursable aux autorités organisatrices de la mobilité pour 19 745 041 €.

Il convient de rappeler que les encours de la Métropole totalisent également des emprunts qui lui ont été transférés :

- par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes au titre des transferts de compétences (soit une somme de 54,9 millions d'euros) ;
- ainsi que par les communes membres et le SICTIAM au moment du transfert de la compétence « Electricité et éclairage public » (7,5 millions d'euros).

Répartition du stock de dette par origine en millions d'euros au 31/12/2023



L'encours des emprunts métropolitains est par ailleurs entièrement sécurisé puisque 99,7 % des **contrats obtiennent la note de 1A soit la meilleure note possible** dans la "Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales" (Charte GISSLER).

Au 31 décembre 2023, la structure des emprunts bancaires métropolitains présente une exposition équilibrée en matière de risque de taux, avec :

- 58 % de taux fixes ;
- 42 % de taux variables, dont 31 % indexés sur Euribor (dont 2,2% à taux Euribor plafonné à 1,50%) et 11 % adossés à du Livret A.

La durée de vie résiduelle moyenne des emprunts, tous budgets confondus, est de 18 ans et 10 mois. Pour rappel, la durée de vie résiduelle moyenne est définie comme la durée de vie moyenne restante avant l'extinction totale des emprunts. Cette notion est distincte de la notion de capacité de désendettement de 13,8 années en amélioration par rapport à 2022 tous budgets confondus.

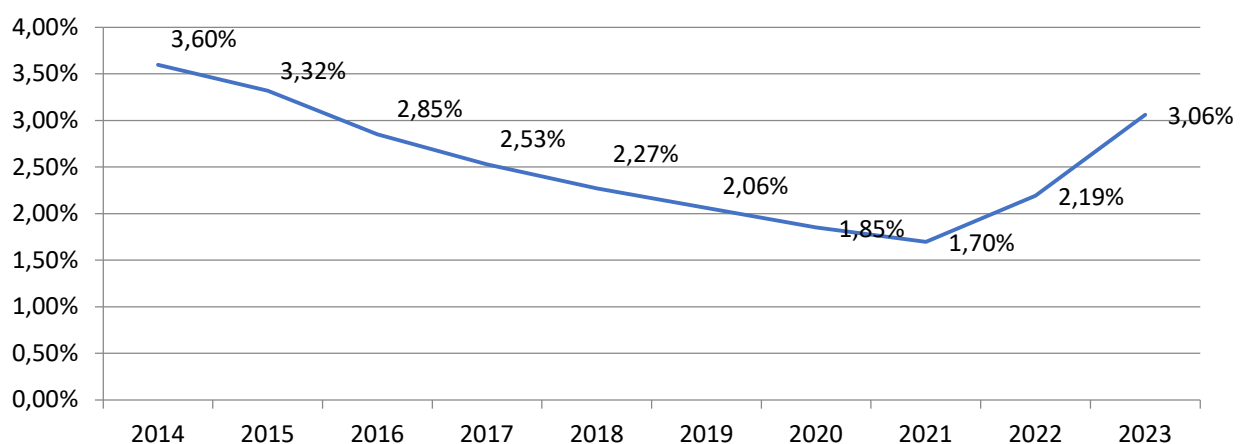
6.3- Une gestion performante des encours

Pour mémoire, les taux sur les marchés financiers sont remontés brutalement en 2022 et en 2023 du fait des pressions inflationnistes.

6.3.1 - Un taux moyen de l'encours bancaire performant

Le taux moyen a progressé à 2,19% fin 2022 pour s'établir à 3,06% fin 2023.

Ce dernier reste performant grâce à la continuité de la gestion active de l'encours et malgré une remontée brutale des taux de marché intervenue depuis début 2022.

Evolution du taux moyen de l'encours de la Métropole**6.3.2 - La gestion active des encours**

Afin d'optimiser le taux moyen de l'encours de dette dans un contexte de marché très incertain, le choix du taux variable dans la contractualisation des emprunts nouveaux a été privilégié sur l'exercice 2023.

Cette stratégie a permis à la Métropole de renégocier les taux de ces emprunts nouveaux lorsque les anticipations de taux sur marchés financiers sont devenues plus favorables à une sécurisation en taux fixe, à l'instar des actions réalisées fin 2021.

Aussi, la part des emprunts bancaires à taux fixes et taux plafonnés a légèrement diminué passant de 63 % fin 2022 à 60 % fin 2023.

Enfin, dans le cadre de l'utilisation des outils « revolving », la Métropole a réalisé une économie de frais financiers à hauteur de 910 000 euros sur l'exercice 2023.

7. La situation patrimoniale au 31 décembre 2023

La présentation de la situation patrimoniale de la Métropole est désormais intégrée au compte financier unique. Les premiers éléments bilantiels ont été présentés pour la première fois lors de la présentation du compte financier unique de l'exercice 2022.

Pour l'exercice 2023, le principal constat est l'évolution excédentaire du besoin en fonds de roulement.

7.1 – Le haut de bilan, à savoir les emplois et les ressources stables :

Il s'agit de décrire la situation de la Métropole sur le long terme en dressant l'état des financements à long terme. Il y a ainsi les emplois stables ou actifs immobilisés et les ressources stables (notamment les dotations, les subventions ou les emprunts).

La différence entre les ressources stables et les emplois stables constitue le fonds de roulement, autrement dit les ressources dont dispose la Métropole à moyen et long terme pour financer ses investissements.

La stratégie d'investissement de la Métropole a permis d'accroître encore son actif immobilisé, passant ainsi de 4,9 à 5,5 milliards d'euros.

La situation est donc la suivante :

Les emplois stables (actifs immobilisés)

Budget	Actif brut 31/12/23 (en euros)	Amortissement 31/12/23 (en euros)	Actif net 31/12/23 (en euros)
Principal	4 323 461 051	363 346 434	3 960 114 618
Transports	1 830 760 413	568 042 117	1 262 718 294
Tempêtes Alex-Aline	159 124 035	889 726	158 234 309
Centre de Formation d'Apprentis	3 222 535	524 310	2 698 225
Gestion des déchets ménagers et assimilés	154 017 307	39 602 040	114 415 267
MIN d'Azur	18 484 101	1 506 117	16 977 985
Exploitation des ports d'Azur	11 043 296	1 499 247	9 544 049
Total général	6 500 112 738	975 409 991	5 524 702 747

Les ressources stables par budget

Budget	Solde au 31/12/23 (en euros)	Résultat (en euros)	Total (en euros)
Principal	4 019 936 999	27 565 310	4 047 502 309
Transports	1 265 214 661	6 223 756	1 271 438 417
Mission d'autorité portuaire	441 993	79 451	521 444
Tempêtes Alex-Aline	163 002 143	- 36 550	162 965 593
Centre de Formation d'Apprentis	3 218 664	- 160 616	3 058 048
Budget	Solde au 31/12/23	Résultat	Total

	(en euros)	(en euros)	(en euros)
Gestion des déchets ménagers et assimilés	108 321 668	15 281 663	123 603 331
Nice Meridia	13 410 584	-	13 410 584
MIN d'Azur	17 467 589	79 518	17 547 107
Exploitation des ports d'Azur	11 675 569	4 215 642	15 891 211
Total général	5 602 689 870	53 248 176	5 655 938 044

Il en ressort un fonds de roulement de 131,23 millions d'euros se répartissant comme suit :

Le fonds de roulement par budget

Budget	Ressources stables (en euros)	Emplois stables (en euros)	Fonds de roulement (en euros)
Principal	4 047 502 309	3 960 114 618	87 387 691
Transports	1 271 438 417	1 262 718 294	8 720 123
Missions d'autorité portuaire	521 444		521 444
Tempêtes Alex-Aline	162 965 593	158 234 309	4 731 284
Centre de Formation d'Apprentis	3 058 048	2 698 225	359 823
Gestion des déchets ménagers et assimilés	123 603 331	114 415 267	9 188 064
Nice Meridia	13 410 584		13 410 584
MIN d'Azur	17 547 107	16 977 985	569 122
Exploitation des ports d'Azur	15 891 211	9 544 049	6 347 162
Total général	5 655 938 044	5 524 702 747	131 235 297

Le fonds de roulement a évolué comme suit :

Budget	2020	2021	2022	2023
Principal	123 500 939	87 326 250	93 524 222	87 387 691
Transports	20 480 621	9 177 357	6 751 728	8 720 123
Assainissement	30 615 900	22 110 319	21 235 978	
Missions d'autorité portuaire	-	214 628	441 993	521 444
Tempêtes Alex-Aline	-	2 131 508	7 988 379	4 731 284
Centre de Formation d'Apprentis	1 530 660	1 695 048	702 303	359 823
Gestion des déchets ménagers et assimilés	5 338 096	1 794 656	1 641 920	9 188 064
Nice Meridia	13 410 584	13 410 584	13 410 584	13 410 584
MIN d'Azur	5 025 313	1 387 248	589 778	569 122
Exploitation des ports d'Azur	1 777 864	3 621 300	7 501 454	6 347 162
Total général	201 679 977	142 868 898	153 788 340	131 235 297

7.2 – Le cycle d'exploitation :

Le cycle d'exploitation se présente comme le bilan entre l'actif circulant et le passif circulant, autrement appelé le besoin en fonds de roulement.

Il constitue en effet le montant qui doit permettre de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes).

Ainsi, lorsque ce bilan est négatif, il est dit excédentaire.

Cela signifie qu'il n'y a pas besoin de recourir au fonds de roulement pour couvrir les dépenses.

Le besoin en fonds de roulement

Budget	Actif circulant	Passif circulant	Bilan 2023
Principal	260 778 216	307 229 477	-46 451 261
Transports	153 154 419	144 438 300	8 716 119
Missions d'autorité portuaire		119 087	-119 087
Tempêtes Alex-Aline	3 169 398	2 061 553	1 107 845
Centre de Formation d'Apprentis	776 290	1 126 888	-350 598
Gestion des déchets ménagers et assimilés	5 634 518	21 094 954	-15 460 437
Nice Mérida	13 410 584		13 410 584
MIN d'Azur	253 884	1 031 813	-777 929
Exploitation des ports d'Azur	1 528 571	4 207 541	-2 678 970
Total général	438 705 880	481 309 614	-42 603 734

Au final, la Métropole Nice Côte d'Azur dégage un excédent de 42,6 millions d'euros pour l'exercice 2023.

7.3 – Le niveau de trésorerie :

Le niveau de trésorerie résulte de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Ainsi, la Métropole, pour l'exercice 2023, affiche un niveau de trésorerie élevé à hauteur de 174 millions d'euros qui se décompose comme suit :

Budget	Solde 2019	Solde 2020	Solde 2021	Solde 2022	Solde 2023
Principal	150 567 812	87 033 935	78 407 649	145 089 471	133 838 952
Missions d'autorité portuaire			430 289	553 184	640 531
Tempêtes Alex-Aline			2 012 591	4 322 188	3 623 439
Centre de Formation d'Apprentis	149 966	253 864	2 008 549	668 644	710 421
Gestion des déchets ménagers et assimilés	26 208 085	18 114 067	14 448 759	16 574 490	24 648 502
MIN d'Azur	5 599 617	5 331 902	2 893 969	2 729 842	1 347 051
Exploitation des ports d'Azur			3 380 016	9 306 641	9 026 133
Total général	182 525 480	110 733 768	103 581 824	179 244 458	173 835 030

Annexe 1 - Bilan de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme

Conformément au règlement financier en vigueur, le Compte financier Unique est l'occasion de dresser le bilan annuel de la gestion pluriannuelle des Autorisations de Programme (A.P).

❖ Le stock d'autorisation de programme (A.P)

Au 31 décembre 2023, le montant voté s'élève à la somme de **4,85 milliards d'euros** pour l'ensemble des différents budgets de la Métropole, soit une certaine stabilité par rapport à l'exercice précédent.

Cette stabilité s'explique essentiellement par :

- Les différents ajustements intervenus sur les différents budgets, à hauteur de 139 millions d'euros pour couvrir les crédits de paiement jusqu'à la fin de la mandature ;
- La création de deux nouvelles A.P au budget principal d'un montant de 33 millions d'euros ;
- De la clôture du budget annexe de l'assainissement, à hauteur de 160 millions d'euros.

Compte tenu de la réalisation intervenue à hauteur de 260 millions d'euros sur l'exercice 2023 d'une part, et le montant des réalisations antérieures d'autre part, le montant du stock d'A.P à financer s'élève à 2,2 milliards d'euros.

Ce stock est résumé dans le tableau suivant par politiques publiques :

Politique Publique	Stock au 31/12/2023 (en euros)
Bâtiments métropolitains	45 162 402
Développement Economique, Numérique et Enseignement supérieur	163 322 138
Gestion unifiée, Parc automobile	48 962 509
Logement et Renouvellement Urbain	96 614 529
Solidarité métropolitaine	730 506 212
Transition écologique et développement durable	91 808 221
Transport et Mobilité	635 328 491
Voirie métropolitaine	379 430 642
Total général	2 191 135 143

❖ Le ratio de couverture des A.P non mandatées

Le reste à mandater en Autorisation de Programme, rapporté aux crédits de paiement réalisés durant l'exercice auquel il se rapporte mesure le ratio de couverture des A.P.

Il correspond au nombre d'années nécessaire à l'apurement du stock d'A.P non mandaté.

Au terme de l'exercice 2023, **le ratio s'établit à 8,43 années.**

Annexe 2 – Les flux internes

Pour simplifier la lecture du rapport du Compte financier Unique, la présentation neutralise les flux financiers inter-budgets. Ces flux, globalement neutres en dépenses et en recettes, représentent pour 2023 un montant total de **128,8 millions d'euros** et sont constitués :

- Des subventions d'équilibre versées par le budget principal au budget annexe des transports et au budget annexe Tempêtes « Alex-Aline » pour un montant global de 117,7 millions d'euros ;
- Des remboursements de charges d'administration générale des budgets annexes au budget principal, pour 8,8 millions d'euros ;
- Du remboursement des charges indirectes liées aux activités portuaires entre le budget de la Régie d'exploitation des ports d'Azur et le budget annexe de la Régie des missions d'autorité portuaire, pour 2,2 million d'euros.

Le tableau ci-après détaille la ventilation de ces sommes selon les budgets métropolitains concernés :

Budget	Flux	Dépenses			Recettes	
		Charges de fonctionnement	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Remboursement de frais	Subventions et participations
Budget principal	Subventions d'équilibre aux budgets annexes	-	-	117 710 000	-	-
	Participation des budgets annexes	-	-	-	8 846 231	-
Budget annexe des transports	Participation aux charges générales	264 934	366 302	-	-	-
	Subvention d'équilibre	-	-	-	-	115 500 000
Budget annexe Tempêtes « Alex Aline »	Participation aux charges générales	39 740	54 945	-	-	-
	Subvention d'équilibre	-	-	-	-	2 210 000
BA Centre de formation d'apprentis	Participation aux charges générales	60 935	34 250	-	-	-
BA Régie de la gestion des déchets ménagers	Participation aux charges générales	2 977 420	4 116 629	-	-	-
BA Régie des MIN d'Azur	Participation aux charges générales	66 234	91 576	-	-	-
BA Régie des missions d'autorité portuaire	Participation aux charges générales	324 545	448 721	-	-	-
	Remboursement de charges indirectes activités portuaires	-	-	-	2 237 968	-
BA Régie exploitation Ports d'Azur	Participation aux charges générales	500 242	1 737 726	-	-	-
TOTAL GENERAL		4 234 050	6 850 149	117 710 000	11 084 199	117 710 000
		128 794 199			128 794 199	

Annexe 3 -Présentation consolidée 2023 des budgets métropolitains (en euros)

SECTION	BUDGETS	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	Excédent antérieur reporté	DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	Report de fonctionnement
				-2			
Fonctionnement	Budget Principal	612 780 935	9 845 593	70 442 299	546 528 761	48 532 457	-
	BA Transports	289 170 195	5 086 150	420 442	260 705 668	27 326 921	-
	BA Nice-Méridia			1 714 316			-
	BA Régie d'exploitation des Ports d'Azur	16 607 068	3 665	6 347 162	12 119 789	275 302	-
	BA Régie autonome des M.I.N d'Azur	4 395 868	50 590	562 122	4 195 997	170 942	-
	BA Régie des Déchets ménagers et assimilés	139 202 598	13 335	1 630 920	121 480 704	2 453 566	
	BA Régie du C.F.A	5 317 584	86 558	702 303	5 260 456	304 302	
	BA Régie des missions d'autorité portuaire	2 250 886		441 993	2 171 435		-
	BA Tempêtes « Alex Aline»	2 271 418		41 483	1 757 196	550 772	
Total Fonctionnement		1 071 996 552	15 085 891	82 303 041	954 220 006	79 614 263	-
SECTION	BUDGETS	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	Report d'investissement	DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	Solde d'investissement reporté (001)
Investissement	Budget Principal	200 133 728	53 970 616		279 054 063	15 283 752	-9 331 733
	BA Transports	78 954 782	27 338 794		104 078 955	5 198 023	-6 330 365
	BA Nice-Méridia						-1 714 314
	BA Régie d'exploitation des Ports d'Azur	1 395 792	275 302		5 641 571	3 665	-5 369 934
	BA Régie autonome des M.I.N d'Azur	922 599	170 942		243 217	50 590	-104 174
	BA Régie des Déchets ménagers et assimilés	6 055 884	5 261 486		20 273 323	2 821 256	-4 030 311
	BA Régie du C.F.A	1 221 867	304 302		838 363	86 558	-783 112
	BA Régie des missions d'autorité portuaire						
	BA Tempêtes « Alex Aline»	7 508 544	550 772		11 261 862		7 576 897
Total Investissement		296 193 196	87 872 215	0	421 391 354	23 443 844	-20 087 046
TOTAL GENERAL		1 368 189 747	102 958 106	82 303 041	1 375 611 360	103 058 107	-20 087 046

Annexe 4 – Glossaire des sigles utilisés

AC	Attribution de compensation
AERMC	Agence de l'eau Rhône Alpes Méditerranée Corse
ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
ANRU	Agence nationale pour le renouvellement urbain
AVAP	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
BCE	Banque centrale européenne
BEI	Banque européenne d'investissement
CACI	Cellule d'animation des clauses d'insertions
CADAM	Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
CEEI	Centre européen d'entreprises et d'innovation
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFE	Contribution forfaitaire des entreprises
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFU	Compte financier unique
CFL	Comité des finances locales
CLETC	Commission locale d'évaluation des transferts de charges
CLERCT	Commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
CVAE	Contribution à la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotation globale de décentralisation
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DSM	Dotation de solidarité métropolitaine
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale

EPIC	Etablissement public industriel et commercial
FAU	Fonds d'aménagement urbain
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
GeMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations
IEMP	Indemnité d'exercice des missions des préfetures
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
IMREDD	Institut méditerranéen des risques et du développement durable
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISS	Indemnité spécifique de service
LFI	Loi de finances initiale
LFR	Loi de finances rectificative
MAPTAM	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
MIN	Marché d'intérêt national
MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
PAPI	Plan d'aménagement de prévention d'inondations
PIC OPAH	Pacte d'intérêt commun - opération programmée d'amélioration de l'habitat
PIG	Programme d'intérêt général
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PIB	Produit intérieur brut
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

RSA	Revenu de solidarité active
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SPL	Société publique locale
SPANC	Service public de l'assainissement non collectif
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TH	Taxe d'habitation
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
UVE	Unité de valorisation énergétique